

Pensons famille

Éditorial

Bulletin du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Volume 14, numéro 71, décembre 2002

Madame la Ministre (6)

Montréal, le 4 février 2003

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance
Ministre de la Solidarité sociale
Ministre de la Famille et de l'Enfance
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable des Aînés
1122, chemin Saint-Louis, 3e étage
Québec (Québec) G1S 4Z5

Madame la Ministre d'État,

Nous voulons d'abord vous saluer chaleureusement et vous assurer de notre meilleure collaboration dans l'exercice des nombreuses responsabilités que vous a confiées le Premier ministre du Québec.

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec se considère comme un partenaire privilégié et majeur depuis vingt années dans la construction d'une politique familiale au Québec, et à ce titre il a déjà engagé avec vous et vos prédécesseurs un dialogue constructif et une collaboration productive.

Sous forme de cette lettre-éditorial, la sixième de la série, le Regroupement veut vous faire part de ses contentements et de ses préoccupations.

Aussi, devant l'imminence d'une élection générale au Québec, nos propos, sans être un manifeste, traceront ce qui nous semble important pour les familles québécoises.

Les sages de la vie politique affirment que le peuple ne vote pas pour les services rendus mais pour les services à rendre.

Mais, il ne faut pas être ingrat, et il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Il y a eu de bonnes orientations, de belles réformes et d'importantes réalisations de la part du gouvernement actuel dont vous faites partie.

Ces orientations, réformes et réalisations continuent de donner leurs effets et leurs fruits dans le présent et se continueront dans le futur.

Il faut en nommer quelques unes tout en craignant d'en oublier :

Les maternelles à plein temps en milieu scolaire.

Les services éducatifs et de gardes à contribution réduite, soient les Centres de la petite enfance, qu'ils soient en milieu familial ou en installation. Ou, plus populairement nommées les garderies à 5 \$.

Les services de gardes en milieu scolaire à contribution réduite, également.

La réforme de la fiscalité pour les familles ou les nouvelles allocations familiales.

Loi de l'Assurance parentale - Le 25 mai 2001.

Ne laisser personne de côté ! - Orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté - Juin 2001

L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec Politique gouvernementale - Septembre 2001.

Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action Engagements et perspectives 2001-2004 - Le 28 septembre 2001.

Forum destiné aux partenaires du monde du travail Concilier travail-famille - Le 15 novembre 2001.

Forum Une vision à partager Vers l'adoption d'un plan d'action jeunesse - Le 3 décembre 2001.

Le Québec en amour avec la famille Plan concerté pour les familles du Québec Dans le cadre du 4e Forum des partenaires de la politique familiale - Le 14 mai 2002.

La volonté d'agir la force de réussir Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Le 12 juin 2002.

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion - Le 13 décembre 2002.

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail - Le 19 décembre 2002.

Et bientôt se tiendra, le 13 mars 2003, le deuxième *Forum sur la conciliation du travail avec la famille*.

Voilà, donc, madame la Ministre d'État, une courte retrospective des services récents rendus par l'État du Québec en faveur des familles québécoises.

En date du 1er février 2003, le Premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry, annonçait son intention d'instaurer d'autres mesures en faveur des familles, telle la semaine de quatre jours pour les parents ayant de jeunes enfants.

Face à ces réalisations et ces orientations, nous présentons, à vous, madame la Ministre d'État, de même à nos concitoyennes et concitoyens deux commentaires.

Premièrement, laissons ces orientations, réformes et réalisations, prendre racines et donner tous leurs effets et leurs fruits.

Consolidons nos acquis !

Sous prétexte de la démangeaison du changement, n'allons pas bazarder ce que nous avons construit avec tant de peines et d'application.

Ensuite, rappelons-nous que ce n'est pas parce que nous avons mangé hier que nous nous n'avons pas faim aujourd'hui.

Il faut aller plus loin.

Il faut, madame la Ministre d'État, rencontrer les gens, écouter le peuple, accompagner le peuple dans sa démarche d'auto-promotion.

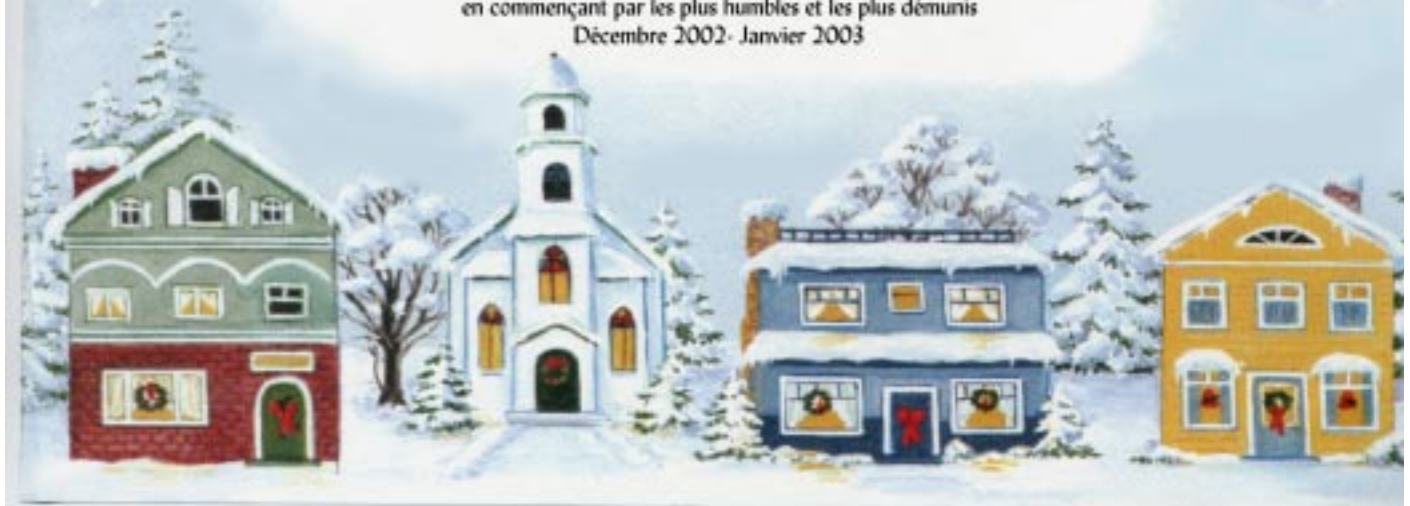
En donnant le pain, on encourage la dépendance, en favorisant l'auto-promotion, on donne l'indépendance.

Madame la Ministre d'État, nous vous saluons chaleureusement et vous assurons de notre meilleure collaboration.

Le Président
Richard Sarrasin

Le Directeur général
Yves Lajoie

À
 l'occasion
 de Noël et du Nouvel An
 le Regroupement inter-organismes
 pour une politique familiale au Québec
 le président : Richard Sarrasin
 la première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand
 la vice-présidente : Susanne Meek Lavallée
 le vice-président secrétaire : Marc Lamarche
 le vice-président trésorier : André Thouin
 l'administratrice : Merlaine Brutus
 l'administratrice : Lise Henry
 l'administratrice : France Laflamme
 l'administrateur : Gérard Valade
 le directeur général : Yves Lajoie
 la coordonnatrice : Lyette Lamothe
 l'animatrice : Marie-Berthe Chevalier
 l'agente de développement : Claire Tranquille
 la secrétaire réceptionniste : Virginie Gierzod
 le webmestre : Raymond Dumoulin
 souhaite la Paix et la Joie
 à tous ses distingués et fidèles membres
 à leurs dévoués administratrices et administrateurs
 aux amies et amis du Regroupement
 aux familles de toute composition et recomposition
 aux familles séparées par l'éloignement ou le statut de réfugiés
 aux familles divisées par les opinions ou la violence
 aux parents et aux enfants et aux grands-parents
 à celles et ceux qui n'ont plus de familles
 à celles et ceux qui sont malades et qui peinent
 à celles et ceux qui sont atteints du sida et à celles et ceux qui les accompagnent
 à ceux qui sont sans emploi et qui ont charge de famille
 au Premier ministre du Québec
 à la Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance
 à la Présidente du Conseil de la famille
 aux élus et élus qui ont reçu la confiance de leurs électrices et électeurs
 aux membres nommés des corps constitués pour le bien public
 aux fonctionnaires qui gèrent le bien commun et les impôts de la collectivité
 Que
 toutes et tous
 ensemble et efficacement
 nous soyons au service les uns des autres
 en commençant par les plus humbles et les plus démunis
 Décembre 2002- Janvier 2003



Les familles et les études

Rencontre du 18 septembre 2002

Les études représentent une réalité bien ancrée dans le quotidien des familles québécoises d'aujourd'hui. La nécessité comme l'obligation de poursuivre des études après le secondaire en est une autre plus contemporaine et problématique cependant. Toutes les recherches confirment qu'une personne qui se limite au diplôme d'études secondaires restreint beaucoup ses chances sur le marché du travail. Le marché de l'emploi exige des candidats diplômés et spécialisés.

Les études deviennent alors une nécessité pour l'obtention d'un emploi assez rémunérateur pour vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Selon la situation, la poursuite des études au niveau collégial pour le jeune ou le retour aux études pour une mère monoparentale auront un impact dans la famille.

Allons-nous travailler et étudier en même temps ? C'est une option qui ralentit le processus et hypothèque la réussite.

Qu'en est-il des prêts et bourses ? Qu'en est-il des « grands enfants » aux études et qui demeurent à la maison ?

Ce déjeuner-croissants nous invite à une réflexion et offre l'occasion de voir les études sous l'angle des familles : conciliation « famille-études », conciliation « travail-famille-études », conciliation « parents-étudiants ».



De gauche à droite:
Madame Marie Leahy, directrice générale
Service d'Orientation et de Recherche d'emploi
pour l'Intégration des Femmes au travail SORIF

Monsieur Luc Dupont, président
Société de recherche en orientation humaine SROH

Monsieur Jean Tremblay, agent de recherche
et de planification socio-économique
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation MÉQ

Le retour aux études d'un des parents, en l'occurrence, la mère monoparentale

Madame Marie Leahy
Directrice générale
Service d'Orientation et de Recherche d'emploi
pour l'Intégration des Femmes au travail (SORIF)

Malgré un discours gouvernemental prônant l'accessibilité et les efforts réels des institutions publiques d'enseignement pour répondre aux besoins éducatifs des adultes, on constate que l'accès à la formation est contrecarré par une série d'obstacles financiers, institutionnels et organisationnels pour les adultes sous-scolarisés ou défavorisés économiquement.

Ces obstacles seront montrés à partir des difficultés réelles rencontrées par des femmes cheffes de familles monoparentales, participantes à SORIF, qui ont voulu reprendre des études secondaires, collégiales ou universitaires.

Un accès limité à la formation continue pour les femmes avec enfants

Présentation de l'organisme

Le Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail (SORIF) fête cette année son 25^e anniversaire. Notre mission est d'aider les femmes cheffes de famille monoparentale à intégrer ou réintégrer le marché de l'emploi, soit directement soit en passant par un retour aux études générales ou professionnelles. Nous nous adressons donc uniquement à des femmes cheffes de famille monoparentale, très majoritairement prestataires de l'Assistance-emploi (aide sociale), quelquefois bénéficiaires de l'Assurance-emploi (chômage) et de plus en plus aux nouvelles pauvres « sans chèque » [1], vivant avec une pension alimentaire, travaillant à temps partiel, etc.

Dans les mesures d'emploi offertes par Emploi-Québec, SORIF est financé à titre de ressource externe dans la mesure PPE (programme de préparation à l'emploi). Cela indique donc que

l'organisme offre une programmation axée sur une démarche de groupe de plus de 180 heures; que les postulantes doivent avoir l'accord de leur agent du Centre local d'emploi pour participer à la mesure (même si elles sont « sans chèque »); que les participantes reçoivent une allocation de participation de 30,00\$ par semaine ainsi que des frais de garde et, à l'occasion, des frais de transport. Dès maintenant, avec le mode de financement des ressources externes et de participation des clientes, nous pouvons identifier des obstacles à la formation continue pour les femmes cheffes de famille monoparentale. Nous y reviendrons dans la section obstacles à l'entrée en formation, après une présentation des caractéristiques des femmes admises à notre service.

Durant nos 25 ans d'existence, nous avons su adapter notre programmation pour répondre aux besoins des femmes, du marché du travail et des bailleurs de fond, tout en gardant la problématique de la conciliation famille-travail au cœur de notre intervention.

Les travaux du Conseil du statut de la femme et du Comité femmes et développement régional du Conseil régional de développement de l'Île de Montréal [2] ont bien démontré la sur-représentation des femmes vivant dans la pauvreté et la sur-représentation des familles monoparentales ayant une femme comme cheffe chez les familles vivant dans la pauvreté. Sans malheureusement être exclusif, on peut noter que la pauvreté touche les adultes qui sont hors du marché de l'emploi. Les caractéristiques socio-économiques des femmes que nous avons admises dans notre service montrent la pauvreté économique mais aussi la pauvreté dans les moyens pour accéder au marché du travail montréalais. Un des moyens pour accéder à ce marché de l'emploi est de retourner aux études et d'ainsi améliorer ses compétences professionnelles. C'est le choix que plusieurs de nos clientes ont fait et nous voulons ici illustrer les difficultés qu'elles ont rencontrées dans la réalisation de leur projet.



Les obstacles à l'entrée en formation et à la persévérance scolaire

Malgré le déploiement des formations offertes, à tous les niveaux d'enseignement, sur l'Île de Montréal et malgré un discours gouvernemental d'accessibilité, on peut identifier une série d'obstacles empêchant les adultes économiquement défavorisés et très souvent sous-scolarisés de retourner aux études. À cause de leur charge familiale, de leur âge, de leur situation socioéconomique et de leur genre, les femmes cheffes de famille monoparentale sont particulièrement touchées par ces barrières érigées par les services publics d'emploi, le ministère de l'Éducation, les institutions d'enseignement, les autres services gouvernementaux.

La réduction du concept de formation continue à la formation axée sur l'emploi

Plusieurs femmes, notamment celles qui n'ont pas de diplôme de secondaire général, ont une perception d'elle-même dévalorisée face aux études et ont souvent des souvenirs pénibles de leurs années d'écolières. Ce qu'elles savent – car c'est le discours le plus largement répandu – c'est qu'il faut, pour gagner sa vie, avoir un métier et donc aller à l'école. Trop rarement, on reconnaît les apprentissages qu'elles ont fait tout au long de leur vie, dans leurs activités familiales, de travail, de loisir, de bénévolat : elles ne se voient pas comme capables d'apprendre. Or, la reconnaissance de la capacité d'apprendre est préalable au désir de retourner étudier. Pour reprendre confiance en elle, pour apprendre à concilier son rôle de mère avec d'autres rôles sociaux, pour débiter sa réinsertion professionnelle, il peut être nécessaire à une maman monoparentale pauvre d'un jeune enfant d'avoir des activités d'apprentissage : cours parent-enfant, cuisine collective, centre de femmes. Mais qui paiera pour les inscriptions à ces activités, où faire garder le bébé et comment payer le service de garde? Ce n'est pas relié à l'obtention d'un diplôme officiel? Ce n'est pas relié à l'emploi? Il n'y a donc pas de programme de financement qui répond à ses besoins.

Les services publics d'emploi

De par sa mission et avec l'aide d'Emploi-Québec (et son réseau de centres locaux d'emploi - CLE), le ministère de l'Emploi est un acteur important en formation continue. On l'a vu, les femmes clientes de notre service sont fortement prestataires de la Sécurité du revenu et donc leur démarche d'insertion sociale et professionnelle est tributaire des politiques et règles d'Emploi-Québec.

• La règle du plus court chemin vers l'emploi

Cette règle désavantage les femmes faiblement scolarisées. Combien de fois l'agent CLE a-t-il dit : « va passer un test de classement, si t'es trop bas, le retour à l'école va être trop long et trop cher, tu ne pourras pas y aller »?

Même si, théoriquement, un prestataire peut avoir jusqu'à 36 mois de formation payée par Emploi-Québec, c'est également cette même règle du plus court chemin qui fait qu'une adulte ne peut pas s'inscrire à un Diplôme d'études collégiales d'une durée de 3 ans : Emploi-Québec s'engage à payer une Attestation d'études collégiales (AEC), d'une durée généralement de 1 an. Ceci n'a donc rien à voir avec les intérêts de la personne, de ses aspirations professionnelles, ou l'offre de service. C'est également vrai pour une prestataire qui voudrait finir son secondaire général pour étudier au cégep (même si elle s'engage à utiliser le programme Prêts et bourses) : l'agent s'engagera à payer la formation secondaire qui permettra à la femme de s'inscrire dans un Diplôme d'études professionnelles (DEP), c'est-à-dire un Secondaire V spécialisé. Nous n'entrons pas ici dans la saga que peut vivre une prestataire qui voudrait faire des activités d'alphabétisation dans un groupe populaire!

Auparavant, il existait le Programme de retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale. Avec le REPS, les femmes monoparentales pouvaient étudier l'équivalent de 4 sessions consécutives, à temps plein, dans une discipline de leur choix, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire. Cela ne couvrirait pas la durée normale d'un DEC professionnel ou d'un BACC (généralement de trois ans) mais cela avait un énorme effet incitatif. La pauvreté des femmes bénéficiaires les amène à gérer leur maigre budget (et leur vie) d'un chèque mensuel à un autre. Arriver à se projeter dans un projet professionnel s'échelonnant sur plusieurs mois est déjà une victoire importante face à leur insécurité financière. Leur demander de s'engager dans un processus éducatif de trois ans, tout en apprenant à gérer les finances familiales à partir des 2 ou 3 chèques annuels du programme Prêts et bourses, tout en jonglant avec les responsabilités familiales, la réaction des enfants à la nouvelle vie de leur mère et le retour aux études est un défi que peu d'adultes ayant des conditions de vie plus facilitantes ne relèveraient pas. Le programme REPS avait l'avantage de permettre un passage plus doux entre l'inactivité professionnelle et le retour aux études. Il reconnaissait également la difficulté particulière des femmes élevant seule leur(s) enfant(s), reconnaissance non négligeable pour ces femmes qui ont besoin également d'un soutien social et moral.

• Les règles financières

Emploi-Québec de Montréal (comme dans chacune des régions administratives du Québec) dépose un plan d'action où on retrouve les effectifs prévus pour chacun des programmes et mesures offerts. De même, chaque centre local d'emploi détermine le nombre de personnes qui auront droit aux différentes mesures ou, dans le cas qui nous intéresse, à la Mesure de formation de la main-d'oeuvre. Les ressources externes ont vite compris qu'il ne faut pas envoyer les clientes au CLE en février pour demander de faire du rattrapage scolaire : les cibles prévues sont atteintes, les budgets sont déjà engagés. La réponse générale de l'agent est « tu n'y as pas droit » et non pas « revenez en avril, au début de la nouvelle année financière ».

La gestion locale des budgets amène aussi une inégalité de traitement. Nous avons remarqué que certains CLE qui signent des ententes locales de formation avec des institutions d'enseignement ou des groupes communautaires ont tendance à s'assurer que les cours « achetés » aient le nombre d'étudiants prévus. L'agent pourrait dire « non au DEP en secrétariat (12 à 18 mois) parce que vous pouvez aller à un cours d'informatique en environnement Windows-Office dans le groupe InformatiK (durée 3 mois) et c'est suffisant pour se trouver un emploi ».

• L'absence de règles uniformes et de mécanisme d'appel des décisions

En voulant établir des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle, la dernière réforme de la Sécurité du revenu (aide sociale) et la fusion des services avec la création d'Emploi-Québec ont donné beaucoup de latitude aux organismes locaux que sont les CLE et leurs agents. Au-delà de grandes directives nationales ou régionales, il y a donc place à beaucoup d'interprétation, d'adaptation et de décision par le palier local. Il est donc très difficile pour une bénéficiaire (et encore plus pour une professionnelle de ressource externe) de connaître les directives précises et de contester la décision de son agent : quelquefois, on pourrait regretter habiter dans un quartier plutôt qu'un autre. D'ailleurs, il n'y a pas de mécanisme formel d'appel de la décision d'un agent concernant le parcours. Le mécanisme d'appel actuel ne s'applique que pour des décisions d'ordre financier et ce mécanisme est mal connu et peu utilisé.



• La formation pour les métiers en pénurie

Une des règles qui semble assez bien établie est que l'agent accepte une formation professionnelle si cette formation mène à un métier en pénurie de main-d'oeuvre dans la région montréalaise. On pourrait contester longtemps l'utilisation d'une liste des métiers en pénurie actuelle de main-d'oeuvre pour l'acceptation d'une démarche de formation qui peut s'échelonner sur 36 mois. Deux exemples pourront illustrer notre propos. Au début des années '90, il y avait dans la liste montréalaise des pénuries de main-d'oeuvre les métiers reliés au cirque. Or, il n'y avait qu'un seul employeur de cirque à Montréal : si celui-ci fait faillite ou déménage, il n'y a plus de pénurie. Plus récemment, on a contingenté les cours collégiaux en soins infirmiers car on évaluait qu'il y aurait un surplus : avec le programme des retraites anticipées offert aux infirmières par le gouvernement québécois, plusieurs infirmières actuelles doivent faire du temps supplémentaire obligatoire et le métier est en pénurie de main-d'oeuvre partout au Québec. La formation initiale collégiale en soins infirmiers est de 3 ans et très souvent les hôpitaux universitaires (que l'on retrouve beaucoup à Montréal) engagent préférentiellement des bachelières (3 ans d'études universitaires).

• Les cours de langue

Outre une expérience dans le cadre de la Relance de l'Est, nous n'avons aucun souvenir d'une formation intensive pour apprendre l'anglais payé par Emploi-Québec (ou la SQDM d'alors) : la règle semble que l'on peut gagner sa vie en français à Montréal. Or, nous avons vu une cliente se voir refuser une formation en secrétariat sous prétexte qu'il fallait maîtriser l'anglais pour travailler dans ce domaine à Montréal : on ne lui offrait pas d'aller suivre des cours d'anglais même à temps partiel.

Une difficulté similaire surgit pour les femmes immigrantes scolarisées dans leur pays et qui viennent de finir les cours de français au COFI. Elles ont besoin d'apprendre à mieux parler mais surtout d'écrire minimalement français.

Le manque d'argent et les effets de la pauvreté

• La peur de s'endetter

Vivre pauvrement c'est avoir peur de manquer d'argent pour payer son loyer, pour nourrir les enfants. Vivre pauvrement c'est « budgéter » à très court terme. Vivre pauvrement c'est craindre que le frigo lâche et qu'on doive payer 50\$ par mois pendant des mois pour le remplacer par un modèle usagé.

Dire à une femme cheffe de famille monoparentale qu'elle pourrait vivre avec un prêt étudiant et une bourse d'étude pendant qu'elle fait son secondaire V en secrétariat, c'est lui dire de vivre dangereusement. Le passage à une vie plus active à l'extérieur de la maison coïncide avec un passage à une gestion du budget familial à plus long terme. C'est un risque financier encore plus grand quand le salaire espéré après la formation est de 24 000,00\$ et que l'on a deux enfants à charge.

• Payer ou perdre la garderie

L'instauration des frais de garde à 5\$ (pour ceux et celles qui bénéficient d'une place) a eu des effets bénéfiques sur le budget familial de travailleuses. Le succès de ce programme a toutefois provoqué une pénurie de place de garde dans les centres de petite enfance. Il est extrêmement difficile de trouver une place libre pour une mère qui veut recommencer à être active à l'extérieur de la maison. Si elle trouve une place pour son enfant, elle a tout intérêt à garder cette place. Tant qu'elle participe à une mesure désignée, les frais de garde sont remboursés par Emploi-Québec. Or, la difficulté surgit quand elle est en attente d'une mesure (par exemple entre le processus d'orientation à SORIF et le début d'une formation, il peut se passer de 2 à 6 mois) : l'aide financière d'Emploi-Québec n'est plus accordée. Elle doit

déboursier 100\$ par mois pour un revenu d'aide sociale d'un peu plus de 500\$ ou risquer de perdre sa place et de ne pas avoir de service de garde quand la mesure active débute.

• Deux chèques plutôt qu'un

Le passage entre l'ancien système où on majorait le chèque de l'Aide sociale avec les frais de participation et de garde et le nouveau système où le chèque de l'aide demeure inchangé et que l'on reçoit d'Emploi-Québec les frais de participation et de garde aux deux semaines s'est fait difficilement pour deux raisons. La première est qu'il y avait (et a encore malgré une très grande amélioration) des erreurs commises par les services publics (les femmes se retrouvaient avec des « dettes » face au ministère). La seconde raison tient à la situation de pauvreté des femmes et la difficile gestion financière de la maisonnée.

Problèmes plus spécifiques aux immigrantes

• Le privé c'est bon

Les femmes immigrantes ont plus souvent tendance que les femmes nées ici à penser qu'une formation professionnelle sera nécessairement meilleure si elle est offerte par une école privée. Elles sont souvent victimes de petites entreprises qui n'hésitent pas à leur faire payer cher une formation plus ou moins adéquate (exemple : cours de préposée aux bénéficiaires d'une durée de 45 heures alors que la formation du secteur public est d'un an) ou bien elles se sont endettées de plusieurs milliers de dollars pour une formation équivalente offerte dans plusieurs cégeps mais où il y a un surplus de main-d'oeuvre (agente de voyage, par exemple).

• La complexité de la reconnaissance des acquis

La procédure pour faire traduire un diplôme obtenu à l'étranger et comparer aux diplômes d'ici par le ministère concerné est longue et très souvent décevante. Que faire avec une équivalence d'un an en génie du bâtiment alors que l'on a 8 ans d'expérience de travail dans son pays d'origine? Aucun cégep n'acceptera de vous exempter de la première année d'un DEC.

Les problèmes liés aux institutions d'enseignement

Les écoles, les cégeps et dans une moindre mesure les universités offrent des cours à des adultes comme s'il s'agissait d'enfants ou d'adolescents et nous ne parlons pas de pédagogie. Plusieurs femmes monoparentales ne peuvent suivre une formation à cause des heures de cours : la garderie n'est pas ouverte au moment où elle devrait partir pour se rendre au cégep, la garderie ferme avant que la mère n'est le temps de revenir de sa formation. Et que dire des cours du soir? Ou des cours d'été quand l'école des enfants est finie? Il est vrai qu'à Montréal, contrairement à d'autres régions du Québec, on peut bénéficier d'un service public de transport mais il ne faut pas mésestimer le temps de voyage entre la maison, la garderie (ou l'école des enfants) et le lieu de formation pour l'adulte.

Tout adulte peut retourner en formation initiale pour faire du rattrapage scolaire. Ce que peu d'adultes savent c'est qu'il y a un nombre d'heures de formation que l'on ne peut pas dépasser (le « 2000 heures ») : ne le sachant pas, ils n'avertissent pas l'école quand ils doivent manquer une semaine parce que leur enfant a contracté une maladie contagieuse qui amène un retrait de l'école ou de la garderie. On remarque aussi que pour certaines immigrantes qui ont des difficultés importantes en français, le temps alloué pour le rattrapage scolaire est trop court. On remarque aussi que plusieurs femmes sont démotivées, peu enclines à poursuivre leurs études ou incapables de faire des apprentissages sérieux à cause de la forme même du rattrapage scolaire : elles auraient besoin de cours magistraux avec un professeur qui fait les liens entre les différents apprentissages et qui développe un sentiment d'appartenance à une classe.



Plusieurs formations techniques sont offertes aux adultes bénéficiaires de soutien financier d'Emploi-Québec sous la forme de formation intensive : la formation se donne en 10 mois plutôt que 18 mois. Ce rythme accéléré d'apprentissage n'est pas toujours approprié pour des adultes qui ont peu confiance en eux, qui ont quitté l'école ou le marché du travail depuis plusieurs années, qui ont des charges familiales importantes (vacances d'été, de Noël, relâche scolaire, etc.).

Conclusion

Nous avons tenté dans ce texte d'énumérer les obstacles rencontrés par les femmes cheffes de famille monoparentale clientes de notre service dans leur désir de reprendre des études. Ces obstacles sont réels, fréquents et on doit s'y attaquer pour tenter de les réduire sans quoi on ne pourra parler d'une société axée sur le développement des savoirs ou d'une société qui prône un accès de tous les citoyens et citoyennes à la formation.

Plusieurs de ces obstacles pourraient disparaître en assurant un meilleur arrimage entre des mesures qui existent déjà. Un processus de connaissance de soi associé à une meilleure connaissance du marché du travail et du système d'enseignement (organisation et financement) semble être une condition essentielle de réussite scolaire, surtout pour des adultes sous-scolarisés, ayant une longue absence du marché du travail, comme le sont les femmes monoparentales que nous rencontrons. Il faut aussi s'assurer que ces étudiantes et étudiants aient un support psycho-social adéquat : la vie familiale est perturbée par le retour du parent aux études et il faudra recréer l'équilibre dans la maison tout en sachant que cet équilibre sera à maintenir tout au long des études. Le concept de conciliation famille-travail devrait aussi inclure les études.

Plusieurs mesures financières gouvernementales aident effectivement les adultes à retourner aux études mais la succession

des contraintes et conditions pour y avoir droit devrait s'amoin-drir. Une fois le plan d'action approuvé par Emploi-Québec, la bénéficiaire devrait pouvoir s'attendre à des frais de garde remboursés (même entre deux mesures), une meilleure coordination entre le chèque d'aide sociale et le chèque de prêt étudiant, etc. Certaines mesures abandonnées devraient être réinstaurées : le programme Retour aux études post-secondaires pour les chefs de famille, le droit de faire un secondaire V général dans la mesure rattrapage scolaire, à titres de derniers exemples.

[1] Dans le jargon de l'employabilité, une personne « sans chèque » ne reçoit aucun chèque gouvernemental de prestations sociales. Ces personnes ne sont donc pas incluses dans les statistiques de chercheuses d'emploi ou de bénéficiaires de l'assistance-emploi. Elles n'ont pas accès aux médicaments gratuits, à une allocation logement; elles sont très souvent exclues des formations professionnelles achetées par les instances gouvernementales et ont peu accès aux mesures d'emploi et de développement de l'employabilité.

[2] Conseil du statut de la femme, Parce que la jeunesse concerne aussi la femmes, Propositions d'actions en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse, octobre 1999; CRDIM, Comité femmes et développement régional, Une île, une ville, vingt-sept arrondissements, des réalités multiples : un portrait comparatif de la situation socio-économique des femmes et des hommes dans la nouvelle ville de Montréal, février 2002.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons71/leahey.html



SORIF
Service d'Orientation et de Recherche d'emploi
pour l'Intégration des Femmes au travail
5150, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2J 2Y3

Vox : (1-514) 271-3866

Fax : (1-514) 271-5002

www.familis.org/riopfq/membres/sorif.html

marie.leahey@sorif.org

La problématique des études des adolescents

Monsieur P. Luc Dupont Président
SROH - Société de recherche en orientation humaine
Une ONG vouée à l'éducation et à la prévention

La problématique des études des adolescents

En ma qualité de parent d'un adolescent et de personne engagée au niveau social en faveur de l'éducation et de la prévention, cette problématique revêt une importance particulière puisqu'elle est réelle.

Le modèle qui inspire l'adolescent dans son cheminement, le défi qu'il doit relever pour hiérarchiser ses priorités au quotidien, la discipline dont il doit faire preuve pour faire face à ses responsabilités et éviter les distractions, sont au nombre des éléments de cette problématique sans parler des efforts qui devront être consentis pour surmonter des obstacles. Les études s'inscrivent dans un processus de développement personnel et d'affranchissement social. Elles sont donc intimement liées aux ambitions de l'adolescent. Quel est l'apport des parents dans ces processus ?

J'aimerais d'abord remercier les organisateurs de cette activité de m'avoir invité à participer à cette matinée de réflexion portant sur Les familles et les études. J'aimerais en particulier remercier et féliciter Monsieur Yves Lajoie, directeur général du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec pour son dynamisme et la continuité de son action.

La Société de recherche en orientation humaine est membre du Regroupement depuis de nombreuses années et c'est pour moi un grand plaisir d'être parmi vous ce matin. La SROH est dans le jargon du mouvement associatif une organisation non gouvernementale qui a été fondée en 1972 par Monsieur Moncef Guitouni. La vision qui a animé la création de notre organisation est toujours présente et s'articule autour de la nécessaire compréhension de la dynamique humaine et sociale dans une optique globale, optique qui devrait à son tour inspirer une action éducative et préventive fondée sur le renforcement identitaire de la personne et son engagement responsable au sein de la société.

Un auteur classique européen [1] disait que la maladie dans son stade embryonnaire est facile à soigner mais difficile à diagnostiquer. Inversement, une maladie qui se manifeste dans un stade avancé est facile à diagnostiquer mais difficile à soigner. Voilà en quelques mots le défi qui confronte l'action préventive. La SROH regroupe des membres de toutes les catégories sociales et de différents milieux. Il s'agit là de l'un de ses atouts qui se conjugue aux travaux d'avant-garde de son fondateur pour contribuer aux débats de société qui nous confrontent.

Notre action se veut un apport et un soutien aux parents, aux enfants, aux éducateurs afin de les soutenir compte tenu des nombreux changements qui façonnent notre société et qui bouleversent nos valeurs. En plus d'organiser des activités publiques, la SROH publie la revue Psychologie préventive et diffuse également des informations sur son site web à l'adresse suivante : www.sroh.org



Le thème que nous traitons ce matin me tient particulièrement à coeur étant le père d'un adolescent et d'une pré-adolescente et c'est en cette qualité de parent que je vais vous livrer quelques réflexions qui sont inspirées notamment par le taux alarmant de décrochage scolaire qui touche une partie importante des jeunes. Cette situation devrait nous inciter, me semble-t-il, à repenser la question pour voir quel pourrait être le rôle des parents.

Ce rôle de parent touche de nombreux aspects éducatifs et celui des études s'inscrit en particulier dans une optique sociale à l'intérieur de laquelle le jeune doit se conformer à des règles, voire à des critères de performance. Une certaine obligation de résultat lui est imposée pour l'obtention éventuelle d'un diplôme, attestation qui lui facilitera l'accès au marché du travail.

La compréhension de ces règles, la discipline nécessaire pour réussir et le courage pour surmonter les difficultés rencontrées sont autant d'aspects sur lesquels les parents peuvent apporter un soutien.

Mais ces parents sont-ils capables d'assumer ce rôle? Sont-ils eux-mêmes soutenus par la société pour apporter le soutien nécessaire à leurs enfants, de la petite enfance à l'adolescence?

Arrivés à l'adolescence, les jeunes sont en pleine transition. Ils franchissent dans ce processus de transformation des étapes qui devraient leur permettre de devenir des adultes, c'est-à-dire, des personnes responsables, capables de s'assumer à la fois comme personne et comme citoyen. Parmi ces nombreuses transformations qui s'opèrent, il y a celles qui sont d'ordre physiologique - changements hormonaux et éveil de la sexualité; celles qui sont d'ordre sociologique - influence croissante du milieu (amis, école, collègues de classe, télévision, vidéo); et celles que je qualifierais d'ordre hiérarchique - c'est à dire l'affranchissement graduel de l'autorité des parents - ils font des choses sans le consentement explicite de maman ou de papa. Ils deviennent plus perméables aux influences extérieures (ce n'est pas parce que les parents le disent que c'est vrai!).

Devant cette autonomie en émergence, la question des repères devient essentielle. Ces repères ne sont pas spontanés mais sont le fruit d'interaction, de dialogue mais aussi de modèle d'adulte qui exerce une ascendance sur le jeune en lui montrant comment surmonter des obstacles ou réaliser des objectifs. C'est donc dire que nous devons comme parents ou adultes faire preuve de leadership et de cohérence en prêchant par l'exemple. Si l'on est nous-même démissionnaire, comment s'attendre à ce que les jeunes ne soient pas décrocheurs?

Dans ce cheminement l'autre question qui me vient à l'esprit est de savoir pourquoi les parents devraient n'être préoccupés que lorsque ça va mal? Quand il y a des difficultés, on cherche une collaboration ou une implication des parents, que ce soit à l'école ou dans la société. Mais pourquoi faut-il attendre? N'existe-t-il pas de signes avant-coureurs? Pourquoi ne pas privilégier une collaboration des parents dès le départ? Il s'agit là d'une dimension importante si on s'intéresse aux perspectives de réussite des jeunes.

Une autre question qui me vient à l'esprit est celle de la crédibilité des parents aux yeux des jeunes. En d'autres termes, pourquoi les parents perdent-ils leur influence auprès des enfants qui arrivent au stade de l'adolescence? Serait-ce lié au désengagement des parents? Ou, au fait que l'industrie des médias, de la publicité et de l'audiovisuel privilégie une forme de délestage de la relation parents-enfants du genre : « il est assez grand pour se débrouiller »?

Malgré toutes leurs imperfections, les parents sont les principaux intéressés de la réussite de leurs enfants même s'ils l'ignorent parfois ou même si cette dimension n'est pas valorisée au niveau social. C'est pourquoi une action de soutien et de ressourcement des parents est essentielle. On passe des centaines d'heures à chercher à maîtriser des logiciels, mais on passe très peu de temps à s'interroger sur l'approfondissement des connaissances qui seraient souhaitables pour améliorer nos compétences parentales.

Selon des études du gouvernement [2], le marché du travail réserve une place de choix à ceux qui sont qualifiés, c'est à dire qui disposent d'une capacité d'action sociale reconnue par une formation académique. Il s'agit d'une réalité sociale. Ceux qui ne complètent pas leurs études n'auront pas les outils nécessaires pour évoluer avec succès dans la nouvelle économie du savoir.

Les études s'avèrent pour les jeunes une orientation stratégique fondamentale qui doit être à l'avant-plan de leurs priorités. Ceci s'avère d'autant plus important que nous nous retrouvons dans une société de plus en plus vieillissante. Ce qui signifie que l'on ne doit pas se tromper comme société.

La trajectoire des jeunes est non seulement parsemée d'embûches, elle est également parsemée de distractions. Les parents ont bien sûr un rôle de soutien à apporter au jeune, mais ce soutien n'est pas uniquement économique. La société doit également apporter son soutien aux parents et à leur rôle comme premier fiduciaire de leurs jeunes. La famille n'est pas uniquement un concept économique, mais elle est avant tout une cellule relationnelle où l'on apprend à vivre ensemble, c'est en quelque sorte la première école de la vie et la première source d'inspiration pour la réussite.

[1] MACHIAVEL, Nicolas, Le Prince, Librairie générale française, 1972
[2] Industrie Canada-Perspectives d'emplois et qualifications

www.familis.org/riopfq/publication/pensons71/dupont.html

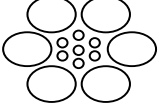


SROH
Société de recherche en orientation humaine
2120, rue Sherbrooke Est, bureau 212
Montréal (Québec) H2K 1C3

Vox : (1-514) 523-5677
Fax : (1-514) 523-9999

www.sroh.org/
sroh@cam.org

Une innovation



Lisez, écoutez et regardez les conférences des déjeuners-croissants du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec en collaboration avec l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF et le ministère de la Famille et de l'Enfance à : www.familis.org/webcasting.html

Le programme des prêts et bourses

Monsieur Jean Tremblay
Agent de recherche et de planification socio-économique
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation du Québec - MÉQ

Chaque année, le Programme de prêts et bourses permet à 130 000 Québécoises et Québécois, dont les ressources financières sont insuffisantes, de poursuivre des études secondaires à la formation professionnelle, collégiales ou universitaires.

Plusieurs de ces jeunes vivent chez leurs parents durant l'année scolaire. D'autres doivent assumer seuls des responsabilités familiales. Comment leur situation est-elle prise en compte dans le cadre du Programme ?

Une fois les études terminées, comment se fait le remboursement de la dette d'études ?

Le Programme des prêts et bourses

- Le Programme de prêts et bourses repose sur ses aspects contributifs et supplétifs. Cela signifie que la personne aux études et, s'il y a lieu, ses parents, son répondant ou son conjoint sont les premiers à devoir participer au financement des études. L'État intervient uniquement dans le but de fournir les ressources manquantes.
- L'aide est d'abord versée sous forme de prêt, sans intérêt, durant les études. Si le prêt est insuffisant pour couvrir les dépenses admises, une aide sous forme de bourse est versée par la suite. À compter de 2004, l'aide sera remise mensuellement, directement dans le compte bancaire de l'étudiante et de l'étudiant.
- L'aide financière sert à couvrir les dépenses suivantes : les frais scolaires, les frais de subsistance, les frais de transport (dans certains cas) et, s'il y a lieu, les frais de garde pour enfant, les frais de subsistance pour enfants (étudiante enceinte et enfants de 18 ans et plus) et les frais de subsistance pour famille monoparentale.

Les étudiantes et les étudiants qui demeurent chez leurs parents - Comment savoir si les parents doivent contribuer?

- Le Programme de prêts et bourses prévoit une contribution des parents, même si l'enfant a plus de 18 ans. Cette exigence découle du Code civil du Québec selon lequel les père et mère ont le devoir de nourrir, d'entretenir et d'éduquer leur enfant.
- Les parents peuvent être appelés à contribuer même si leur enfant n'habite pas la résidence familiale pendant l'année scolaire. Selon les statistiques, un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers.
- Les parents ne sont pas tenus de contribuer si leur enfant est ou a été marié, s'il est lui-même parent d'enfant, s'il a occupé un emploi rémunéré (ou reçu des prestations d'assurance emploi) pendant au moins 2 ans, s'il a un diplôme universitaire de premier cycle, s'il a accumulé 90 crédits à l'université ou si l'étudiante est enceinte d'au moins 20 semaines.

Qu'est ce que la contribution?

- La contribution des parents est le résultat de l'application d'une table de calcul qui sert à déterminer les sommes qui pourraient être disponibles pour les études des enfants. Comme les enfants doivent, eux aussi, participer au financement de leurs études, les parents n'ont à combler que l'écart entre les dépenses, les contributions de leur fille ou de leur fils et l'aide gouvernementale.

- Pour établir la contribution des parents, le Programme de prêts et bourses se base sur leurs revenus bruts de l'année antérieure. Ensuite, des ressources totales, on déduit différents montants (exemption du maintien de l'unité familiale, exemption pour les enfants à charge, exemption supplémentaire si l'étudiante ou l'étudiant qui fait la demande est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure et exemption pour le second parent qui occupe un emploi, le cas échéant).

- Cela ne veut pas dire que les parents doivent toujours verser la contribution en argent à leurs enfants. Le soutien peut prendre diverses autres formes : nourriture, hébergement ou vêtements.

- Le Ministère ne dévoile pas à l'enfant la situation financière des parents. Ceux-ci sont assurés de la plus stricte confidentialité. Lorsque l'étudiante ou l'étudiant reçoit l'Avis et détail de calcul (i.e. : résultat de l'analyse de son dossier), il ne voit que le résultat d'une contribution évaluée des parents.

La contribution tient-elle compte de la situation familiale des parents?

- Lorsque les parents vivent ensemble : les deux parents contribuent financièrement aux études de leur enfant.
- Lorsque les parents sont séparés légalement ou divorcés : seuls les revenus du parent qui a la garde légale de l'enfant seront pris en compte pour établir la contribution parentale. Lorsque le jugement ne fait pas mention de la garde de l'enfant, les deux parents sont tenus de contribuer.
- Lorsque les parents sont séparés de fait : le Programme tient compte des deux revenus pour établir la contribution. Toutefois, une exemption pour le maintien de l'unité familiale est accordée pour chacun d'eux.

Les responsables de famille monoparentale - Le retour aux études

- Pour être admissible au Programme de prêts et bourses, les responsables de famille monoparentale peuvent étudier à temps plein ou, depuis le 1er septembre 2002, à temps partiel si elles ont un enfant de moins de 12 ans.
- En plus des dépenses allouées à l'ensemble des étudiantes et des étudiants, s'ajoutent :
 - Des frais de subsistance supplémentaires pour famille monoparentale (à compter de la 20e semaine de grossesse, le cas échéant).
 - Des frais de garde pour enfants : 25\$ par semaine, pour chaque enfant âgé de 0 à 11 ans.
 - Des frais de subsistance pour enfants (si l'enfant a 18 ans ou plus, si l'étudiante est enceinte d'au moins 20 semaines ou si le parent ne reçoit pas d'allocation familiale pour l'enfant) : 2 600\$ pour le premier enfant et 2 400\$ pour chacun des autres enfants (à partir de la 20e semaine de grossesse jusqu'au mois suivant la naissance de l'enfant).
- La période d'admissibilité aux bourses est prolongée, si nécessaire, pour tenir compte de la présence des enfants. Le montant de cette bourse ne couvre que les frais de subsistance des enfants, les frais de garde et les frais supplémentaires pour une famille monoparentale.
- Pour faciliter le retour aux études, un nouveau programme a été mis sur pied à l'intention des personnes qui étudient à temps partiel. Dans le cadre de ce Programme, un prêt est accordé pour couvrir les frais scolaires et les frais de garde pour enfants



Pour être admissible, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir un revenu inférieur aux seuils fixés, être inscrit à deux ou trois cours dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministre et être inscrit à un nombre de cours déterminé par règlement.

- À noter : Les chefs de famille monoparentale et les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines ou mères d'un enfant de moins de six ans inscrits à temps partiel sont admissibles au Programme de prêts et bourses.

L'endettement

- Les parents ne sont pas tenus pour responsables des dettes d'études de leur fille ou de leur fils. En vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, la personne qui fait une demande d'aide financière est considérée comme majeure, qu'elle ait ou non atteint ses 18 ans. Cependant, en cas de décès de l'enfant, ses héritiers légaux sont responsables de ses dettes, dans la mesure où ils acceptent la succession.

- Diverses mesures destinées à limiter l'endettement ont été mises de l'avant. Mentionnons, à titre d'exemple, les récents changements qui ont fait en sorte que les montants du prêt maximum ont été abaissés de 25 p. 100, que la participation des étudiantes, des étudiants ainsi que celle des parents et des tiers ont été diminuées en moyenne de 10 p. 100 et que la contribution sur les revenus d'emploi des personnes aux études a, elle aussi, été réduite. Ajoutons à cela que les dépenses admises dans le cadre du Programme de prêts et bourses ont été indexées, ce qui a permis d'accroître le niveau d'aide financière à allouer sous forme de bourse.

- Par ailleurs, afin d'aider les personnes qui ont eu de grands besoins financiers durant leurs études à faire face à leur endettement, elles peuvent bénéficier d'une remise de dette de 15% et ce, à la condition qu'elles aient réussi leurs études dans les délais prévus. Ces personnes sont celles qui ont reçu une bourse à chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

Le remboursement

- La durée moyenne de remboursement est de 10 ans (taux fixe ou taux variable applicable sur les prêts pour études).

- Dans le but de réduire le fardeau de la dette d'études, les ex-étudiantes et les ex-étudiants peuvent bénéficier d'un allègement fiscal. Le gouvernement du Québec accorde un crédit d'impôt non remboursable sur les intérêts payés au cours d'une année, et ce, pour la durée du remboursement de la dette pour études. Le gouvernement fédéral alloue lui aussi un crédit d'impôt non remboursable.

- Toutefois, si l'ex-étudiante ou l'ex-étudiant est dans une situation financière précaire, il peut bénéficier d'une exemption de remboursement de sa dette d'études pour une période de six mois consécutifs. Il peut en profiter pendant 24 mois au cours de sa vie, et ce, dans les cinq années qui suivront la fin de sa période d'exemption. Les intérêts que le gouvernement paiera alors à sa place n'auront pas à lui être remboursés. L'établissement financier est en mesure de fournir des renseignements sur ce sujet.

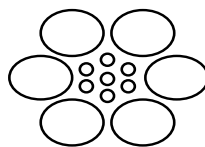
- Durant une interruption temporaire des études pour grossesse, naissance ou adoption, l'étudiante n'a pas à prendre en charge les intérêts de son prêt pour études. Pendant une certaine période, c'est le ministère de l'Éducation qui assume le paiement des intérêts à sa place. Le conjoint peut aussi se prévaloir de cette mesure.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons71/tremblay.html

Service de l'accueil et des renseignements
Aide financière aux études
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5



Vox : (1-418) 643-3750
www.afe.gouv.qc.ca



Organisation mondiale pour les familles
FAMILIS - OMF
www.familis.org

IIIe Assemblée générale
de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS OMF
le mardi 16 septembre 2003

VIe Conférence ibéroaméricaine sur la famille
« Familles et cultures »
Du 15 au 18 septembre 2003
Montevideo - Uruguay

Asamblea general
de la Red Iberoamericana de trabajo con las familias
le mercredi 17 septembre 2003

Les membres du Comité organisateur en réunion à Montevideo - Uruguay, du 31 octobre au 5 novembre 2002



Dra Margarita Serey - Chile; Dr. Carlos Berbeglia Tassi - Argentina; Dra Pilar Vargas Arena - Colombia; Dra Sandra Vives - Argentina; Dra Miriam Adriana González - Argentina; Dr. Jorge Sepúlveda Lagos - Chile.

Dr. Juan Antonio Ciliento - Argentina; Dra. Lucero Cárdenas Zamudio - Colombia; M. Yves Lajoie - Québec; Dra. Maria Magdalena Godo y Garraza - Argentina; Dra. Mayda Alvarez Suárez - Cuba.

Les familles, la culture et les arts

Rencontre du 12 juin 2002

La famille est la base de la société.

C'est le lieu de l'humanité où se transmettent la vie et les apprentissages de la socialisation.

La famille a la responsabilité première de voir aux tâches essentielles permettant et favorisant la croissance et le bonheur.

Ces tâches essentielles sont la nutrition, le vêtement, le logement, la santé, l'éducation, le travail.

Dans notre monde moderne où tout est compté et rentabilisé, qu'en est-il de la culture et des arts ?

Nos familles ont-elles encore le temps, les ressources et le goût, pour ces suppléments de vie que sont la culture et les arts ?

Posons la question différemment : les familles peuvent-elles vivre sans la culture et les arts ?

Nos personnes ressources aborderont la question !



Madame Guadalupe Tena - Mère d'Alexis
Alexis est élève à l'École Le Plateau en formation musicale

Monsieur André Thouin - Directeur - La Révothèque

Madame Sylvette Chanel - Artisane - Enfants Jésus de Montréal
Fabrication & Restauration de personnages de cire

Les loisirs créatifs en famille

Monsieur André Thouin
Directeur
La Révothèque

Les activités de loisirs créatifs en famille de La Révothèque stimulent le développement des moyens d'expression des enfants de 5 à 12 ans et enrichissent la communication entre les enfants, les parents et les grands-parents.

Des jeux de communication multidisciplinaires leur offrent l'occasion d'actualiser leur créativité et de se découvrir les uns les autres pour ragaillardir leurs relations affectives.

Les réalisations individuelles peuvent devenir des créations collectives - publication, exposition, spectacle - qui permettent aux familles de participer à la production culturelle de leur communauté.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons71/thouin.html

Les loisirs créatifs en famille

Historique

La Révothèque est un organisme sans but lucratif qui a été créé au Québec le 29 juin 1988.

La Révothèque a été mise sur pied après sept années de recherche et d'exploration de rêves d'enfants par divers médias de communication.

Objectifs

* Promouvoir le développement de la créativité et des moyens d'expression des enfants.

* Collaborer à une meilleure communication entre les enfants, les parents et les grands parents.

Services et activités

* Animation d'ateliers de communication et créativité dans les différents milieux de vie de l'enfant: famille, école, service de garde, centre de loisirs, groupe communautaire

* Appui à l'organisation d'activités de loisirs créatifs

* Service de documentation en loisirs créatifs



La Révothèque
660, rue Villaray, bureau 28
Montréal (Québec) H2R 1J1

Vox : (1-514) 270-8144 / 1-888-530-8144
Fax : (1-514) 279-0120

www.familis.org/revotheque revotheque@qc.aira.com

Loisirs créatifs en famille

Les ateliers Bric Oc Olage
Fabrication d'une marionnette à partir d'un modèle

La fabrication d'une marionnette stimule les enfants à la réalisation de récits écrits aussi bien qu'à la transformation en scénario d'histoires existantes.

Cet atelier est le plus populaire et nous permet de rejoindre jusqu'à 40 participant(e)s dans un atelier et plus de 400 en une journée.

Ateliers de 30 à 75 minutes

Les fabrications de marionnettes à partir d'un modèle permettent aux adultes et aux enfants de maîtriser les différentes techniques de fabrication. Des éléments de la marionnette peuvent être préfabriqués afin de diminuer la durée de l'atelier.

Bric Oc Olage :
les modèles par ordre de difficulté croissante

1. Ourson, pinguin, renne, bonhomme de neige, lic. (Oreilles et pompons)
2. Coccinelle, grenouille, tortue. (Oreilles, pompons et festonne collée sur œuf)
3. Fantôme, souris, chat de la sorcière, chat au ventre de citrouille, saute-elle, sorcière, moineau, dinosaure. (Oreilles collées sur la feuille)
4. Jeune et vieux lutins, personnages humains, père Noël. (Vêtements de lutins en 3D)

Choisissez le personnage de votre atelier à partir des illustrations de la page suivante.
Nous pouvons aussi concevoir un personnage sur demande.

Développement des dialogues avec les marionnettes

Notre objectif était fabrication de la marionnette comme stimulant au développement des habiletés à dialoguer, chaque atelier de fabrication comporte au moins quinze (15) minutes de jeux de dialogues avec les marionnettes.



BricOcolage

Nous offrons une gamme de produits de fabrication de marionnettes et d'animation pour favoriser le développement des moyens d'expression des enfants de 5 à 12 ans et la communication entre eux, leurs parents et grands-parents.

Les marionnettes à tige "BricOcolage" sont fabriquées avec des éléments en styromousse, des chemises, de la feutrine et des pompons.

Ateliers de fabrication
de 10 à 40 participants(es)

Ateliers de marionnettes sur maquette
pour expérimenter
les jeux de communication
avec les marionnettes.

Trousse de fabrication d'un personnage
contenant le matériel,
les guides et les patrons.

Trousse pour groupe de 30 participants(es)
contient le guide d'animation.



BricOmmunication

Cahier de jour pour enrichir la communication entre enfant(s), parent(s) et grands-parents : guides de communication, feuillets pour dessiner et écrire le récit illustré, les développements du récit et le scénario.

La Révothèque 660, rue Villieray, bureau 28 Montréal (Québec) H2R 1J1
www.familis.org/revothèque • revothèque@qc.airn.com
Téléphone: 1-888-530-8144 • Télécopieur: (514) 279-0120

La formation de responsables d'activités

Nos activités de formation, complètes d'outils d'animation, visent à rendre des responsables d'activités aptes à offrir différentes activités de soutien et de stimulation à des groupes de parents, de grands-parents et d'enfants pour la pratique régulière de nos activités de communication.

Les responsables d'activités peuvent être :

- des intervenantes/intervenants de votre organisme,
- des bénévoles déjà dans votre organisme,
- de nouveaux bénévoles recrutés (es) parmi les parents ou grands-parents qui auront participé à des ateliers.

Voisins créatifs en famille



Chaque séance de formation comporte une présentation théorique et un atelier pratique, un ou plusieurs des jeux de communication sont présentés selon le temps alloué et les intérêts des participantes et participants.

Séance de 2 à 3 heures
Groupe de 10 à 30 personnes

Présentation théorique des activités
de Loisirs créatifs en famille

1. Les objectifs de l'activité
2. Le déroulement général de l'activité
3. Le matériel didactique
4. Les guides de communication
5. Le guide d'animation

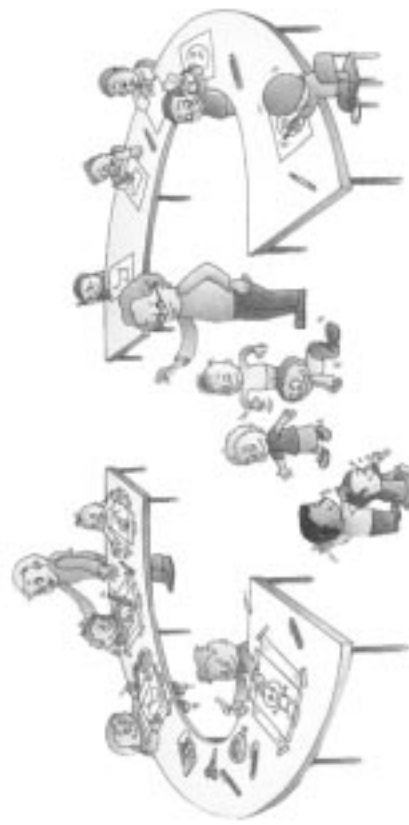
Atelier pratique

Expérimentation de:

1. L'utilisation du matériel didactique et des guides de communication;
2. différents déroulements en atelier selon la particularité des groupes: nombre, âge, uniquement enfants, uniquement adultes, parents et enfants, grands-parents et petits-enfants;
3. L'animation de l'activité en format de petits groupes.

LES JEUX DE COMMUNICATION

1. Récit illustré
2. Développement du récit
 - 2.1 L'écriture
 - 2.2 Le récit par scène
 - 2.3 Le récit en mime
 - 2.4 Le récit en théâtre spontané
 - 2.5 Le récit en théâtre d'ombres
 - 2.6 La recherche du mot juste
3. Dialogues avec les marionnettes
 - 3.1 Marionnettes en action
 - 3.2 Marionnettes en carton ondulé
 - 3.3 Marionnettes "bricolage"



Visite guidée d'une exposition et expérimentation de jeux avec le public

Durée : 90 minutes Groupe : 20 à 60 personnes Espace nécessaire : dimension spatiale

Pour stimuler la pratique d'activités de communication et créativité entre les enfants de 5 à 12 ans, leurs parents et grands-parents.

Pour faire connaître nos activités de communication auprès des intervenants (es), des parents, des grands-parents et des enfants.

Loisirs créatifs en famille



Les ateliers de communication

Le récit illustré de l'enfant est la base de nos ateliers.

Les différents jeux de développement du récit seront pratiqués par les enfants selon leurs intérêts et aptitudes. L'expérimentation de ces jeux stimule aussi bien les enfants que les adultes à la créativité et à l'exploration multidisciplinaire des moyens d'expression. Par la suite, les enfants et les adultes naviguent allégrement entre ces différents jeux.

La fabrication d'une marionnette peut précéder le récit de l'enfant car la marionnette peut être le support au récit de l'enfant.

Tableaux présentant

- les différentes étapes des activités de jeu de communication
- les guides de communication et le matériel didactique
- des exemples du résultat de chaque activité de communication

Dessins d'enfants agrandis peints à l'acrylique

10 grandes toiles de 3m50 x 1m50

Tableaux muraux avec marionnettes bricolage

Maquettes avec marionnettes
• la forêt • le château • le lac • le trou



Le récit illustré et ses développements

1. Récit illustré de l'enfant
2. Jeux de développement du récit par le dessin, l'entrevue, l'écriture et le théâtre
3. Jeux de développement des dialogues avec les marionnettes:

- 3.1 marionnettes en acétate
- 3.2 marionnettes en carton ondulé
- 3.3 marionnettes "bricolage"

Une description sommaire de chaque jeu vous est présentée dans les pages suivantes.

Du matériel didactique et des guides de communication accompagnent chaque jeu.



Animation de récits d'enfants joués avec le public

10 minutes par jeu

- en marionnettes sur maquette
- en théâtre d'ombres
- en théâtre spontané



Les ateliers de communication

3. Jeux de développement des dialogues avec les marionnettes

Voisins créatifs en famille



Les enfants ont habituellement de la difficulté à développer les dialogues entre les personnages de leur histoire. La marionnette est un bon outil pour stimuler les enfants à créer des dialogues.

Voici nos trois ateliers de marionnettes. Nous fournissons le matériel et les guides permettant aux familles de poursuivre les fabrications à la maison.

Marionnettes reproduites à partir des dessins de l'enfant

Marionnettes à triangle en carton ondulé

30 minutes par marionnette

À partir du dessin de la tête du personnage sur carton ondulé, l'enfant colore son dessin avec des plaquettes de cire.

Les membres et la tête sont découpés puis finis au ciseaux avec des pinces perforantes.

Marionnettes à tige en acétate

5 à 10 minutes par marionnette

À partir du dessin du personnage sur papier, l'enfant reproduit son dessin sur une acétate avec tige.

Les dialogues avec les marionnettes peuvent être joués en théâtre d'ombres ou couleurs.

Marionnettes à tige "bricolage"

45 à 75 minutes par marionnette

À partir du dessin d'un personnage agrandi par photocopie, fabrication de patrons puis assemblage de boutons et de chemises (carte-pape) sur élément en styromousse.



Les ateliers de communication

De la réalisation individuelle à la réalisation collective

Voisins créatifs en famille



Les activités de récit illustré offrent des activités solitaires, en diade et en groupe.

Chaque activité représente une séance de 15 à 30 minutes avec un enfant accompagné d'un adulte. La réalisation de l'ensemble des activités avec un groupe de 10 à 25 enfants représente une série de 2 à 6 ateliers de 50 minutes selon l'âge et le nombre d'enfants.

La réalisation individuelle de récits illustrés peut devenir une réalisation collective par la publication d'un cahier de récits illustrés et par une présentation théâtrale publique de récits d'enfants.

1. Récit illustré de l'enfant

L'enfant est invité à dessiner et à écrire une histoire à partir d'un thème: une émotion, un rêve, un cauchemar, ce que j'aime faire avec mes parents, mes grands, parents ou mes amis(e), histoire d'un personnage réalisé en marionnette.

2. Jeux de développement du récit: dessins, entrevue, écriture et théâtre

2.1 L'entrevue

À partir de son dessin et de ses premiers écrits, l'enfant précise oralement les événements de son récit, ses précisions sont notées par l'adulte en respectant le plus possible sa façon de raconter.

2.2 Le récit par scène

Sans à l'entrevue, l'enfant est invité à dessiner différentes scènes de son récit. Une deuxième entrevue complétera l'écriture du récit par scène.

2.3 Le récit en mime

Lors des deux entrevues, l'enfant est invité à mimer ce que les mots ont de la difficulté à préciser. L'adulte aide l'enfant à formuler ce qui est mimé.

2.4 Le récit en théâtre spontané

En devenant metteur(e) en scène de son récit, l'enfant précise dans l'action chaque scène de son récit.

2.5 Le récit en théâtre d'ombres

L'enfant poursuit l'exploration des mouvements corporels mais sans mimique du visage. La réalisation des lieux du récit sur acétates projetés sur grand écran nous plonge dans l'environnement expressif du dessin de l'enfant.

2.6 À la recherche du mot juste

Une exploration des synonymes des mots usuels permet à l'enfant de nommer plus justement les actions, les émotions et les atmosphères des lieux.

Réalisations collectives

Le cahier de récits illustrés

Un cahier rassemble les récits de 10 à 30 enfants. Chaque enfant dessine sa couverture en couleurs.

Fête familiale de lancement du cahier

La remise des cahiers de récits illustrés est une occasion de fête familiale. Des récits d'enfants sont joués en théâtre. Une exposition de marionnettes peut compléter la présentation.





Ateliers de communication
Le récit illustré et ses développements
BON DE COMMANDE

Durée d'un atelier: 30 minutes.
 Il est préférable d'animer 2 périodes consécutives avec un même groupe.
 Des personnes de votre entourage co-animent pour respecter le ratio.
 Une période minimum de 10 minutes est requise avant l'atelier pour donner les consignes à votre équipe de co-animation.
 Frais d'animation 50\$ à 75\$ par atelier. Frais de matériel en sus.

1. Récit illustré de l'enfant	ATELIER 1	
2. Développement du récit	activités: 1, 2, 2.1, 2.2, 2.3 Ratio 1 adulte / 5 enfants.	
2.1 L'entrevue	Nombre enfants atelier(s)	Valeur atelier
2.2 Le récit par scène	50\$	50\$
2.3 Le récit en scène	Votre contribution	Personnes / Argent

Soins à l'atelier / vous pouvez poursuivre avec un ou l'autre des ateliers 2.4; 2.5; 2.6; 3 selon vos objectifs ou l'intérêt de vos participants (es)

2.4 Le récit en théâtre spontané	Nombre enfants atelier(s)	Valeur atelier	Votre contribution
Pré-requis: atelier 1	60\$	60\$	Personnes / Argent
Ratio 1 adulte / 10 enfants.			

2.5 Le récit en théâtre d'ombres	Nombre enfants atelier(s)	Valeur atelier	Votre contribution
Pré-requis: atelier 1	60\$	60\$	Personnes / Argent
Ratio 1 adulte / 10 enfants.			

2.6 À la recherche du mot juste	Nombre enfants atelier(s)	Valeur atelier	Votre contribution
Pré-requis: atelier 1	75\$	75\$	Personnes / Argent
Ratio 1 adulte / 20 enfants.			

3. Jeux de développement des dialogues avec marionnettes à partir du dessin de l'enfant

Il est préférable de faire suivre un atelier de fabrication d'une période consécutive de jeux de dialogues avec les marionnettes.

3.1 marionnettes en attache	Nombre enfants atelier(s)	Valeur atelier	Votre contribution
Pré-requis: atelier 1	50\$	50\$	Personnes / Argent
Ratio 1 adulte / 10 enfants			

3.2 marionnettes en carton ondulé	Nombre enfants atelier(s)	Valeur atelier	Votre contribution
Pré-requis: atelier 1	50\$	50\$	Personnes / Argent
Ratio 1 adulte / 5 enfants			

3.3 marionnettes "tricotage"	Nombre enfants atelier(s)	Valeur atelier	Votre contribution
Pré-requis: atelier 1	75\$	75\$	Personnes / Argent
Ratio 1 adulte / 5 enfants			

RETOURNER CETTE PAGE À
La Révothèque
 Responsable: André Thoin
 Titre: directeur
 Courriel: revothèque@qc-ainm.com
 Télécopieur: 514-279-0120

NOS COORDONNÉES
 Organisme de rattachement: _____
 Responsable: _____
 Titre: _____
 Courriel: _____
 Télécopieur: _____
 Dans les autres: _____

LES MANÈGES DE LA PEUR

Animation théâtre d'ombres & jeux collectifs de théâtre

Nos animations de grands jeux collectifs sont une occasion de communication entre parents, grands-parents et enfants de 5 à 11 ans.
 Nous offrons des animations en milieu scolaire, dans les centres de loisirs et les groupes communautaires.



L'Halloween est une circonstance qui favorise les échanges autour de l'émission de la peur ainsi que des attitudes de sécurité, d'aide et de bravoure. Le public est invité à jouer des récits d'enfants en théâtre d'ombres et en jeux collectifs de théâtre. Les différents jeux favorisent le développement des moyens d'expression des enfants et leur permettent d'élargir l'éventail de résolutions de leurs peurs et de leurs cauchemars.

DÉROULEMENT DE L'ANIMATION : DU THÉÂTRE DE PARTICIPATION

Pour chaque jeu théâtral :
 l'animateur demande des volontaires pour former

l'équipe d'actrices et d'acteurs. Pendant que l'équipe se prépare à jouer le récit,

un douzième animateur forme des équipes d'accompagnement sonore les différents bruits du récit seront exécutés par ces équipes orchestrés par l'animateur.



Pour les récits en théâtre d'ombres
 actrices et acteurs évoluent dans un décor géant

produit par la projection de dessins d'enfants sur acetate. Ils sont appuyés par les différents groupes sonores.

Pour les récits en jeux collectifs de théâtre :
 actrices et acteurs évoluent parmi des équipes / éléments de décor.

FICHE TECHNIQUE

durée : 45 à 60 minutes
public : 50 à 100 personnes âges : 5 à 11 ans
coûts : présentations consécutives le même jour
 1 présentation: 300\$ 2 présentations : 550\$
 3 présentations 775\$ 4 présentations : 975\$

Espaces : 3 mètres à l'arrière de l'écran de projection
 2 mètres en avant de l'écran pour jeux collectifs
Éclairage : possibilité de faire le noir dans la salle
Équipement : aucun
 6 places au plus par 10 jeux 7 places, possibilité de rendre une corde pour rida au d'ombres en tissu
 installation électrique: prise de courant à l'arrière de l'écran

La Révothèque 660, rue Villermé, bureau 28 Montréal (Québec) H2R 1J1
www.familis.org/revothèque • revothèque@qc-ainm.com
 Téléphone: 1-888-530-8144 • Télécopieur: (514) 279-0120



Loisirs créatifs en famille



Des jeux de communication:

- pour développer les moyens d'expression et la créativité des enfants de 5 à 12 ans;
- pour enrichir la communication entre les parents, les grands-parents et les enfants.

Les jeux de communication de La Révothèque ont été développés et sont offerts en milieu scolaire depuis 1981. Pour favoriser la continuité dans la vie de l'enfant et pour soutenir les parents et les grands-parents dans leur participation au développement de l'enfant, nos activités ont été adaptées aux différents milieux de vie: famille, école, service de garde, centre de loisirs, groupe communautaire.

Grâce à l'expertise acquise, La Révothèque est maintenant prête à offrir une gamme d'activités aux organismes qui souhaitent bonifier leurs interventions.

Tournée de diffusion d'une activité novatrice

Ateliers, formations et exposition

pour susciter et soutenir l'organisation d'activités de support à la pratique de loisirs créatifs en famille.



Pour un partenariat avec les organismes et institutions intervenant auprès des enfants de 5 à 12 ans et de leur famille.

La Révothèque 660, rue Villieray, bureau 28 Montréal (Québec) H2R 1J1

www.familis.org/revotbq • revotbq@qc.aim.com

Téléphone: 1-888-530-8144 • Télécopieur: (514) 279-0120

Jeux de communication

Origine de La Révothèque

Le directeur du service d'animation de La Révothèque

André Thoin en le concepteur des jeux de communication mes rêves et mes émotions dans une approche multidisciplinaire. C'est après six années d'animation en théâtre (1975-1981) qu'il enrichit graduellement les jeux de communication à son intervention auprès des enfants, des éducateurs, des éducateurs et des parents. Il dirige depuis 1981 différentes équipes pour développer cette approche. Depuis la fondation de La Révothèque en 1988, en collaboration avec les écoles primaires et les groupes communautaires, il travaille à la réalisation d'une diversité d'ateliers de communication parents et enfants ainsi que grands-parents et petits-enfants. Il a rédigé une mission de maîtrise en communication (1984-1988) sur les conditions favorisant la participation et la communication dans les ateliers de jeux de communication.

Réalisations 1981-2002

1981:	Rêves en radio théâtre à CBL MF avec des enfants de 10-11 ans.	1989:	Atelier avec des parents d'enfants de 3 à 5 ans Service à la petite enfance de CLC-H.M.
1982-02:	Récits d'enfants en théâtre d'ombres.	1989:	Recherche théâtre pour enfant pour Henriette Major auteure de la pièce de théâtre Jeux de rêves du Théâtre Sans Fil.
1983-02:	Ateliers scolaires multidisciplinaires	1990-95:	Ateliers de formation professionnels et professeurs d'écoles primaires, éducatrices et éducateurs en garderie.
1983-02:	Publication de cahiers de récits illustrés 46 cahiers de récits d'enfants de 5 à 12 ans	1990-02:	Ateliers multidisciplinaires en service de garde
1983-02:	Présentations multimédia de récits d'enfants Théâtre d'ombres, théâtre d'acteurs, marionnettes géantes, marionnettes à tiges, dugo-dessins, dugo-roman, vidéo.	1992-02:	Conseiller à la scénarisation de rêves d'enfants en cinéma d'animation, Productions Megalyn.
1986:	Conception et rédaction du cahier pédagogique pièce de théâtre Maëlstrom, Théâtre Gracieux.	1994-02:	Jeux de communication parents et enfants Avec le soutien financier de la Région Régionale de la Santé et des Services Sociaux de Montréal Ateliers et guides de communication
1986-02:	Récits d'enfants en théâtre d'ombres en couleurs.	1994-02:	Jeux de communication intergénérationnelle En collaboration avec La Maison des Grands-Parents de Villieray H2R00 Laval
1987:	Congrès au Congrès International des Ludothèques (Toronto).	1998-02:	Bricolage : marionnettes à tige Soutien financier de la COEC, centre nord de Montréal et le programme PES
1988:	Fondation de La Révothèque, organisme à but non lucratif		En collaboration avec Michèle Tiersault, conceptrice de marionnettes, Ateliers, tours de fabrication et jeux de développements de dialogues.
1988:	Mission: Développer les moyens d'expression des enfants et enrichir la communication entre les enfants, les parents et les grands-parents.	1998-02:	Marionnettes géantes Annuaire de filles lunaires.
1988:	Conception et rédaction de "Mes rêves à moi" Jeux de dessin et d'écriture parents / enfants. éd. Héritage.		
1989:	Jeux de communication avec les enfants médiadaprès socio-affectifs.		



ATELIERS POUR DIFFÉRENTS GROUPES



Nos ateliers de communication offrent des outils de communication multidisciplinaires: récit oral, dessin, écriture, expression corporelle et fabrication de marionnettes; ils peuvent être offerts aussi bien à des groupes d'enfants, de parents, de grands parents que d'intervenants (es).

Nous offrons également des formations pour les responsables d'activités. Pour soutenir et stimuler la pratique de ces activités de communication en milieu familial, nous fournissons du matériel et des guides.

Les réalisations individuelles peuvent devenir des projets collectifs de publication, d'exposition et de spectacle offrant à tous les membres de la famille la possibilité de vivre des relations avec d'autres familles, de participer à la vie socioculturelle de leur communauté et d'enrichir leur estime de soi.

Une exposition/animation est offerte pour tout public afin de prendre connaissance de nos activités. **Les ateliers de fabrication de marionnettes à partir d'un modèle** sont très populaires et sensibilisent les parents, les grands-parents et les enfants aux autres jeux de communication.

Nos réalisations, nos collaborations avec d'autres organismes ainsi que la liste des membres de notre conseil d'administration et le curriculum vitae de notre directeur vous sont présentés dans les deux prochaines pages.

Il est primordial pour nous d'avoir votre soutien. La confirmation écrite de votre intérêt supportera nos demandes de financement afin de vous offrir nos services avec un minimum de contribution financière de votre part. Nous voulons rendre les activités de loisirs créatifs en famille accessibles au plus grand nombre possible de familles. Indiquez-nous les activités qui vous intéressent - ateliers, formations, exposition/animation - en nous précisant la composition du groupe et le nombre de participants (es). Votre proposition des dates souhaitées nous permettra d'ajuster notre calendrier avec vous par la suite.

Au plaisir de concrétiser notre collaboration.
André Thoinin, directeur de La Révothèque



La Révothèque

organisme communautaire

La Révothèque est un organisme à but non lucratif fondé en juin 1988. Sa mission est de favoriser le développement des moyens d'expression des enfants et la communication entre les enfants, les parents et les grands-parents. Son fonctionnement et son développement impliquent l'engagement des bénévoles sur son conseil d'administration et dans la réalisation de ses activités ainsi que des collaborations régulières avec les groupes communautaires, les lieux de concertation, les écoles primaires et les centres de loisirs.



Collaborations 1988-2002

Écoles primaires

1989	Muséonaire	Montreal
1991	Dessin	Abitibi
1994-98	Victor Roussolet	Montreal
1997-02	St-Gregoire-le-Grand	Montreal
1997	Pierre-Laporte	Greenfield Park
1998	Magazine Boutemps	Montreal
2000	Paul-de-Markouart	Longueuil
2002	Hélène-Boué	Montreal
2002	Caré-Lepain	Longueuil
2002	Lionel-Groble	Longueuil

Groupes communautaires

1994-00	Maison des Grands-Parents de Wilfray	
1994-02	Métusion jeunesse 16/18	
1995-02	Maison de Quartier Wilfray	
1994-02	Jouéques Wilfray	
1999-02	Centre familial Hockelapa	
2000-02	Copada	
2001-02	Communauté latino St-Gregoire-le-Grand	
2002-02	À petit pas, Hockelapa-Muséonaire	
2004-02	La Jannique, Wilfray	
2002	Comptoir alternance Wilfray	

Concertations locales

1988-91	Table concertation 6-12 ans, Centre Sud Montreal
1994-02	Conseil communautaire sélectif Wilfray
1995-01	Comité jeunesse jeunesse Wilfray
1998-02	Comité famille Wilfray, Montreal

Regroupement national :

Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RQPPF)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2001-2002

Président	Bertrand Malo, Coordinateur organisme de "Travailleurs de rue"
Vice-président	Paul Carle Professeur en communication UQAM
Secrétaire trésorier	Michel J. Messier Psychiatre Hôpital Douglas
Administratrice	Danièle Aubry Éducatrice
Administrateur	Gérard Fremette Agent de gestion financière CLSC
Administrateur	Paul Mainville Éducateur

LES BÉNÉVOLES

La réalisation de nos activités et l'accessibilité de nos services est possible grâce à l'implication des bénévoles.

Tous nos ateliers avec les parents sont coanimés avec au moins un parent bénévole.

Chaque atelier avec les groupes communautaires est coanimé avec 3 à 5 bénévoles.

Des bénévoles espagnoles et portugaises coaniment nos ateliers bilingues français et espagnol ou français et portugais.

De 3 à 5 parents bénévoles coaniment plusieurs des ateliers dans chaque classe en milieu scolaire.

La culture dans la famille

Madame Sylvette Chanel
Artisane - Enfants Jésus de Montréal
Fabrication & Restauration de personnage de cire

Je suis une artisane de métiers d'art et fille d'artisans. J'ai la conviction que l'ouverture à la culture et aux arts vient pour une grande part d'une initiative du milieu familial.

En ce qui me concerne, ma mère a été le moteur qui nous incitait à s'exprimer par la musique et le théâtre.

J'apprenais le piano à 8 ans et entrais au Conservatoire d'art dramatique à 14 ans. Les quatre enfants (de mes parents) en ont eu l'opportunité et deux ont persévéré dans l'apprentissage de la musique.

Le fait d'être artiste en métiers d'art dont la préoccupation est de conserver le patrimoine, il me semble que le même phénomène se produit quand il s'agit à mon tour d'initier mes enfants à tous les aspects de la culture.

Sylvette Chanel - Personnages de cire

Diplômée de l'École des Métiers Commerciaux en 1960 comme dessinatrice de mode, Sylvette Chanel pratique son métier durant 25 ans à Montréal, en Australie et en France.

Ses séjours à l'étranger l'amènent à toucher différents métiers d'art tels la céramique, la poterie, le cuir, le tissage.

En 1985, la rencontre avec Soeur Sylvia Rondeau est l'occasion d'apprendre un nouveau métier d'art, celui-ci moins connu : la fabrication et la restauration de personnages en cire. Ce sera là, pour Sylvette, le début d'une nouvelle passion.

Après trois années d'apprentissage dans l'atelier de Soeur Rondeau où elle apprend à maîtriser les techniques de coulage, de sculpture, de coiffure et d'habillage des enfants-jésus en cire, Sylvette Chanel représente la relève tant souhaitée par Soeur Rondeau.

En 1988, supportée par les encouragements de Soeur Rondeau, Sylvette Chanel ouvre son propre atelier de fabrication de personnages en cire.

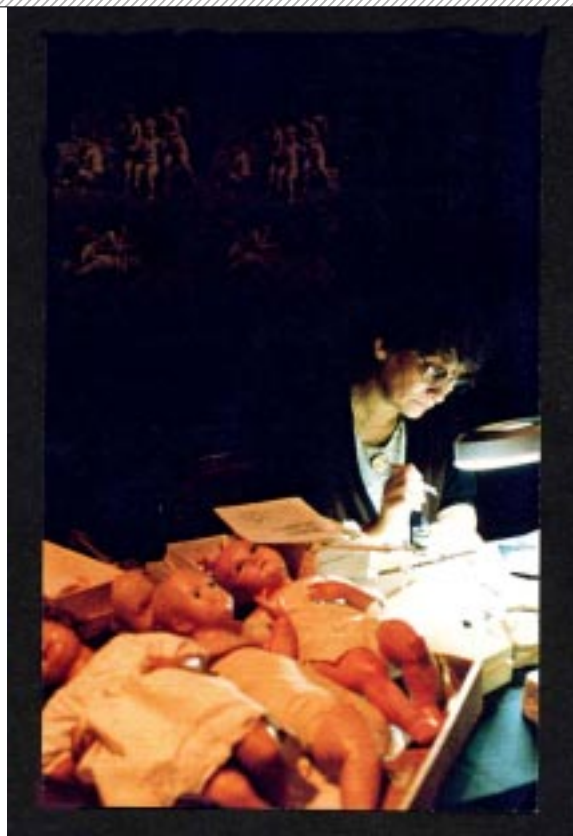


Crèche

Présentation - Jules Arbec - Critique d'Art

La pratique des métiers d'art traduit à n'en pas douter une façon de voir, de sentir et de vivre. Bien enraciné dans notre passé cet héritage constitue une mémoire vive, richesse collective que vient revitaliser la création de nos artisans.

Sylvette Chanel fabrique des Enfants Jésus en cire depuis plusieurs années déjà. Au Québec, elle sera la première laïque à perpétuer ce



Sylvette Chanel - (1-514) 849-7445

www.familis.org/riopfq/publication/pensons71/chanel.html

savoir faire dont les religieuses des couvents et cloîtres étaient les seules dépositaires. La confection de ces figurines jadis très répandue risque pourtant de disparaître faute d'intérêt. Soucieuse de sauvegarder une tradition qui remonte au début de la colonie, Sylvette Chanel apporte un nouveau souffle à une coutume qui, selon elle, mérite d'être maintenue.

Il s'est agi pour elle de reprendre, un à un, ces gestes que des mains habiles ont inscrits dans la matière depuis plus de trois siècles, de les réinventer dans cet esprit de respect et d'excellence qui animait jadis les artisans. La réalisation de ces Jésus correspond à différentes étapes d'un processus qui n'a guère changé depuis des centaines d'années. À travers son expérience, Sylvette Chanel affinera tant soit peu les méthodes de travail habituelles, améliorations et modifications de techniques qui faciliteront la réalisation de ces figurines tout en assurant l'exactitude et le raffinement de leur rendu.

Au départ, Sylvette Chanel utilise des moules en élastomère qu'elle confectionne elle-même à partir d'un prototype en argile ou, dans certains cas, d'un premier spécimen en cire. Elle recourt aussi à des matrices de plâtre, traditionnellement en usage, qui favorisent la mise en valeur des détails. Ces deux méthodes permettent d'assurer la constance des formes et la qualité de leur reproduction.

Soulignons ici le rôle du moule par lequel l'artisane perpétue telle ou telle posture de l'enfant qui est ainsi transmise de génération en génération. La cire d'abeille est d'abord teintée de pigments puis ensuite coulée dans le moule selon la vieille technique de la cire perdue. L'exercice prend alors un tout autre registre de signification avec cette matière malléable qui épouse pour ainsi dire les parois de la matrice. La cire se plie alors aux caprices des formes sous l'impulsion de la chaleur, puis en conserve jalousement les moindres traces reprises comme de fidèles souvenirs incrustés dans la matière.

Un polissage des surfaces leur donne enfin ce fini épidermique et presque réel. L'implantation des cheveux, la pose des yeux et l'habillage du nouveau-né constituent alors les touches finales qui mettent fin à un long et délicat processus. Chaque figurine bénéficie ainsi d'interventions particulières, traitements qui font de chacune une pièce presque unique, et ce malgré la standardisation de ces diverses opérations.



Ce type de production déborde largement le cadre religieux pour rejoindre une réalité à la fois sociologique et culturelle. Le travail de Sylvette Chanel débouche alors sur une nouvelle réflexion au niveau du pouvoir de la représentation, de cette capacité d'évocation de la matière qui permet au regard de saisir par et au-delà de l'apparence les réalités profondes qui en émergent. □



Jésus - Bethléem - 15 cm

Les petits Jésus de Sylvette Chanel Journal Le Plateau - Dimanche 17 décembre 1996

Sylvette Chanel ne fait que dans le vrai et l'authentique. Elle fabrique ses Jésus à partir de blocs de cire d'abeille blanchie au soleil. Les cheveux qu'elle pose sur la tête de ses Jésus sont véritables. Cette tendance à l'authenticité se reflète même dans sa cuisine et ses carrés au sirop d'érable sont à se rouler par terre!

Son histoire a débuté avec une religieuse qui fabriquait des Jésus en cire selon la véritable tradition qui remonte au XVIIe siècle et qui avait besoin d'aide.

À l'époque, Sylvette Chanel travaillait comme designer de mode pour des vêtements pour enfants de 0 à 6 ans. Une boutique mettait ses vêtements en vente au bénéfice d'un organisme qui possédait des ateliers qui venaient en aide aux femmes. « Une fois par semaine les femmes venaient m'aider à faire des ourlets sur les vêtements que je confectionnais. Il s'agissait d'un lieu qui favorisait la participation directe des femmes », explique Mme Chanel.

Un des ateliers était réserve à la fabrication de berceaux. Puis, en ayant connaissance des travaux effectués par la religieuse, Sylvette s'est jointe à elle et appris pendant trois ans et demi à fabriquer des Jésus en cire.

« La religieuse avait besoin d'aide et a agi avec moi comme les artisans le font en Europe avec le compagnonnage, où les apprentis suivent les traces des artisans. J'ai ensuite ouvert mon propre atelier », raconte-t-elle. Elle travaille en atelier depuis huit ans et confectionne des Jésus depuis 11 ans.

« La soeur m'a véritablement transmis son patrimoine. J'ai poursuivi mes recherches sur la confection de statuettes en cire et j'ai recherché à parfaire cet art en donnant ma touche personnelle. Les visages de mes Jésus ressemblent à rien d'autre qu'aux expressions que je leur donne », fait-elle remarquer.

Au fil des années d'expérience qu'elle a acquises, elle a développé ses propres techniques et ses propres recettes. « Manipuler la cire c'est un peu comme le chocolat. La cire est mangeable puisqu'il s'agit d'un produit naturel, mais c'est la digestion qui risque d'être plus difficile », lance Sylvette en ricanant.

Ses Jésus sont fabriqués à 85 p. cent de cire. Un matériau qu'elle considère noble sans être précieux.

À contre courant

Elle est membre du Conseil des métiers d'arts et fait partie de la Corporation des vieux métiers, une banque d'artisans qui interviennent lors d'animation et qui regroupe l'ensemble des métiers traditionnels, allant des fabricants de savon aux blanchisseuses.

C'est ce qui explique pourquoi elle ne se concentre que sur ses Jésus. Il n'est pas question pour elle de verser dans le commercial en faisant des anges qui connaissent une popularité grandissante auprès des amateurs.

De toute façon, les anges on les accroche et ils prennent la poussière. Après un certain temps, ils auront l'air de quoi? Accrocher un ange au mur avec de vrais cheveux, il va être complètement anéanti au bout d'un an. De toute façon, en étant fabriqués avec de la cire, ils décoloreraient à la lumière. Les Jésus, par contre, ne sont exposés que pendant le temps des Fêtes et ensuite sont rangés pour le reste de l'année, fait-elle valoir.



Jésus - Classique - 10 - 20 - 25 - 30 - 35 - 45 cm

« J'ai toujours été à côté de tous les courants populaires et de la folie furieuse qu'ils amènent. J'ai tout de même embarqué un peu dans ce moule de société trop rapide. C'est rendu que je pitonne plus vite que le guichet automatique! »

Elle réussit à composer entre ses principales qualités, la patience et l'endurance, et ce que la société actuelle ne permet plus d'être.

Le 9-1-1 des Jésus

En plus de fabriquer des Jésus en cire naturelle, cette artisan s'affaire également à restaurer le patrimoine. « Il y a certains inconvénients à ce que les Jésus soient en cire. S'il étaient en ciment, il suffirait de passer une éponge pour les nettoyer, mais la tradition et l'authenticité demandent à être respectées. »

Au moment de notre visite elle s'affairait à réparer un Jésus qui lui a été confié par la paroisse Sainte-Bibiane du quartier Rosemont. Elle reçoit des Jésus pour restauration qui proviennent de Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de la France et des États-Unis.

« En les restaurant, je fais vivre Jésus plus que 33 ans. Je suis un peu comme le 9-1-1 des Jésus. »

Sylvette s'est vue confier un Jésus Irlandais vieux de 200 ans. « Je traite les morceaux de cire vieux de plus d'une centaine d'années, qui me sont apportés ici, avec un énorme respect. Respect du personnage que représente le Christ et le respect de l'art des artisans qui ont travaillé sur ces modèles avant moi. Je viens d'en recevoir un en mille miettes que je dois refaire ».

Il n'y a pas longtemps, les boutiques d'articles religieux s'approvisionnaient en important les statuettes d'Autriche. Aujourd'hui, la production de Sylvette Chanel se retrouve sur les tablettes de ces boutiques spécialisées.



Perfectionniste, elle avoue devoir s'arrêter de peaufiner ses Jésus qui mesurent entre quatre et vingt pouces. « Ce que les autres ne voient pas, moi je le vois. Travailler à l'aide d'une loupe serait effrayant pour moi. La pièce ne serait jamais assez parfaite même si les gens n'y verraient aucune différence ».

« Dans ce que je fais, il faut désacraliser le travail et percevoir d'abord l'art. Je respecte les croyances de tout le monde. Ce que je trouve le plus important c'est que le patrimoine québécois, à tendance religieuse ou pas, soit connu et apprécié. Avec le travail que je fais, je crois qu'il faut être croyant. Mais je ne confectionne pas des Jésus pour qu'on adore un morceau de cire, je suis loin du fétichisme », confie-t-elle.



Berceau

Elle expose au Salon des métiers d'arts. C'est l'occasion d'observer le travail minutieux de cette artisane hors du commun. □



Jésus qui dort - 10 cm

Un fils qui joue le violon

Madame Guadalupe Tena

Mère d'Alexis

Alexis est élève à l'École Le Plateau en formation musicale

Un article de journal a attiré mon attention : les enfants qui font de la musique réussissent mieux ce qu'ils font, grâce à ce qu'ils apprennent à être attentifs.

Comment alors faire, si les frais à déboursier pour les cours de musique n'entrent pas dans notre budget?

Tout a commencé quand nous avons rencontré une musicienne qui avait étudié à l'école Le Plateau, elle était toujours en amour avec son ancienne école.

Après, par hasard, nous avons rencontré une famille avec un enfant qui fréquentait cette école : le père est professeur de musique dans une école secondaire et il nous a mis au courant de tout le processus de sélection qu'il faut passer.

Ça avait l'air compliqué, parce que c'est l'école qui choisit les enfants qui vont commencer en deuxième année.

On fait passer des examens aux élèves de 1ère année, et, en plus de passer l'examen, il faut avoir des bonnes notes en français et en mathématiques.

Mon fils a des bonnes notes en français et en mathématiques, mais comment l'aider à passer l'examen?

Est-ce que nous l'inscrivons dans des cours de musique? Nous ne savions pas quoi faire, nous n'avions pas beaucoup de temps.

Nous faisons des exercices avec lui pour essayer d'identifier différents instruments de musique.

Même, nous avons appris de nouvelles choses, car nous aimions la musique!

Nous avons passé à travers avec succès, grâce à mon fils, Alexis, lui-même.

Il est accepté, mais il faut apprendre de nouvelles choses et même nous devons nous impliquer un peu plus.

Au début ce n'est pas facile, car il a beaucoup plus de matières dans la même période de temps.

Mais il passe bien l'adaptation.

Aujourd'hui, je peux vous dire que toute la famille apprend de nouvelles choses avec Alexis, et même son petit frère qui a trois ans veut faire de la musique et aller à la même école.

Nous attendons avec impatience le fameux concert donné par nos enfants à chaque année.

Cette année, mon fils jouera le violon.

Nous sommes très chanceux de pouvoir bénéficier d'une école publique comme Le Plateau.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons71/tena.html



www.csdm.qc.ca/leplateau/

École Le Plateau
3700, avenue Calixa-Lavallée
Montréal (Québec) H2L 3A8

Vox : (1-514) 596-5950

Fax : (1-514) 596-5951

leplateau@csdm.qc.ca

Organisme Lauréat 2002
Entraide bénévole Kouzin Kouzin'
Montréal-Métropolitain

Prix
Hommage Bénévolat Québec
du Secrétariat à l'action communautaire autonome



Madame Nicole Léger - Ministre déléguée
à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Madame Merlaine C. Brutus - Présidente directrice générale

Monsieur Ferdinand Rosevelt - Bénévole

Entraide bénévole Kouzin Kouzin' Montréal-Métropolitain

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome**

Québec 

Hommage Bénévolat-Québec est un prix remis par le gouvernement du Québec à des bénévoles et à des organismes communautaires de toutes les régions du Québec.

Il vise à souligner la merveilleuse générosité de personnes engagées dans leur communauté et l'initiative d'organismes communautaires qui se distinguent dans le développement de l'action bénévole.

La catégorie « Organisme en action », vise à reconnaître les interventions novatrices d'organismes communautaires pour promouvoir l'action bénévole ainsi que pour encadrer et soutenir les bénévoles.



Adresse postale
Case postale 48642
Outremont (Québec) H2V 4T8

Adresse civique
2651, rue Crémazie Est, bureau 202
Montréal (Québec) H1Z 2H6

www.familis.org/kouzin
merl.com@sympatico.ca

Vox : (1-514) 376-1845
Fax : (1-514) 344-9894

XXe Anniversaire - le 19 juin 2003

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec célébrera son XXe Anniversaire, le jeudi 19 juin 2003, à Montréal.

Fondé le 22 février 1983, le Regroupement obtenait ses lettres patentes le 15 mai 1984.

Ainsi, dans le cadre de ses déjeuners-croissants, au terme de sa quinzième année et le 160e de la série, nous tiendrons une journée Conscience et Reconnaissance.

Nous voulons honorer et inviter lors de cette journée :

- * Les personnalités politiques et les fonctionnaires gouvernementaux qui ont oeuvré à la politique familiale
- * Nos présidents anciens et actuel
- * Les membres anciens et actuels du Conseil d'administration
- * Les membres du Regroupement et leurs délégués
- * Les personnes ressources de nos 160 déjeuners-croissants et les personnes qui y ont participé
- * Les collègues gouvernementaux, universitaires et familiaux.

Faites-vous connaître, si notre mémoire faiblit !

Cinq événements distincts répartis au cours de la journée.

On peut venir et y rester, on peut venir et y revenir.

Voici le projet de programme de cette journée.

À 10 heures : Conférences - échanges

- * Vingt ans de politique familiale au Québec
 - Vingt ans de réalisations gouvernementales
 - Vingt ans d'études universitaires
 - Vingt ans d'actions communautaires

À 12 heures : Buffet - lancement - rencontres

- * Un buffet et beaucoup de fraternisation
- * Lancement du DVD : XXe Ans dans la vie du Regroupement

De 14 à 18 heures : Porte ouverte - café

À 18 heures : Vin d'honneur

- * Une occasion de recontres et d'échanges

À 19 heures : Souper Reconnaissance

- * Un hommage de reconnaissance

Rapport d'activités 2001 - 2002



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Monsieur Richard Sarrasin
Président

Le 21 novembre 2002

Chers amis, chers collègues,

Nous voici en Assemblée générale annuelle du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

Cette Assemblée se tient, ici même, au Secrétariat du Regroupement, et je vous souhaite, à toutes et tous, la plus cordiale des bienvenues.

Je voudrais vous souligner que si je suis le président du Regroupement, c'est qu'avant tout, comme vous toutes et tous, je suis un délégué de mon organisme membre, en l'occurrence, l'Association des centres jeunesse du Québec, que je remercie de m'avoir permis d'être à votre service.

Depuis notre dernier rendez-vous, l'an dernier, le 16 novembre 2001, ici même, beaucoup d'événements se sont produits, tant dans le domaine de la politique familiale que dans la vie de notre Regroupement.

Nous essaierons, le plus fidèlement possible, de faire la revue des événements politiques et sociaux qui se sont produits dans le domaine de la famille, et, en même temps, de constater comment la vie du Regroupement et ses activités s'y sont intimement mêlées.

Les objectifs du Regroupement

Comme le nom même du Regroupement l'indique, nous sommes un regroupement d'organismes familiaux et d'organismes à intérêt familial.

Le Regroupement a été fondé le 22 février 1983 et ses Lettres patentes ont été délivrées le 15 mai 1984.

Nous sommes constitués pour l'instauration et le développement d'une politique familiale au Québec.

Nous ne sommes pas un regroupement partisan en politique, mais nous sommes éminemment politiques.

Nous sommes, venant d'horizons différents, le lieu de la conscience et du militantisme pour promouvoir le mieux-être des familles. Nous nous sommes donné cette responsabilité et nous voulons l'exercer selon nos buts et objectifs.

Nous les évoquons, car ils sont toujours d'actualité.

Notre Regroupement a pour buts :

- . de regrouper les organismes familiaux et les groupes à intérêt familial
- . d'effectuer toute recherche concernant la famille
- . d'informer ses membres et de leur fournir de la documentation
- . d'agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.

Les moyens du Regroupement

Notre action s'est concrétisée par le déploiement de plusieurs moyens d'actions que nous énumérons ici et sur lesquels nous reviendrons.

- Le Carrefour des affaires familiales

C'est un centre de documentation sur les questions familiales, un centre de recherche et de développement sur les politiques familiales, un forum ouvert aux membres et au public sur des sujets d'actualités en politique familiale.

Si le Regroupement est constitué d'organismes, le Carrefour est constitué de personnes.

Ses activités se sont manifestées sous formes de déjeuners-croissants.

- Le bulletin Pensons famille

C'est un bulletin d'information et de communication.

C'est un miroir de la famille québécoise.

- Le site www.familis.org/riopfq

C'est un site Internet créé le 8 août 1997, grâce au Fonds de l'autoroute de l'information.

C'est un lieu au service des membres et des familles.

- L'adresse riopfq@familis.org

C'est un courriel simple et unique.

C'est un lien au service des membres et des familles.

Les activités du Regroupement

Voyons maintenant en détail, en regard de nos objectifs, comment se sont effectuées nos activités et comment se sont concrétisés nos engagements.

Certaines de nos activités auront permis de réaliser en même temps plusieurs des objectifs du Regroupement.

* Regrouper des organismes familiaux et des groupes à intérêt familial

Nous regroupons des organismes familiaux et des organismes à intérêt familial.

C'est-à-dire que plusieurs de nos membres sans être des regroupements de familles sont des organismes qui se veulent soucieux des intérêts des familles et qui, dans l'accomplissement de leur mission propre, décident d'avoir une « approche familiale » et de « penser famille ». Il suffit de consulter la liste de nos membres pour en saisir toute l'ampleur.

Le Regroupement compte actuellement quatre-vingt-quatorze (94) organismes membres.

Onze (11) nouveaux membres se sont joints au Regroupement cette année :

- **Association des haltes - garderies communautaires du Québec AHGCQ.** Ses buts : - Promouvoir la reconnaissance et le financement des haltes - garderies communautaires du Québec. - Supporter la mise sur pied de halte-garderie. - Donner du support aux membres par des activités de formation.

- **CANA Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants.** Ses buts : - Offrir à de nouveaux arrivants, des ressources d'information, de formation, de sensibilisation, ainsi que des activités d'intégration et de coopération avec la société d'accueil. - Offrir un programme de jumelage interculturel.

- **Carrefour familial des personnes handicapées.** Ses buts : - Regrouper les personnes handicapées et les membres de leurs familles. - Faire toute représentation et offrir tous services et activités susceptibles d'améliorer leur qualité de vie.



- **Casa C.A.F.I. Centre d'aide aux familles immigrantes.** Ses buts : - Offrir des services d'aide et d'accompagnement aux familles immigrantes défavorisées sur les plans matériel, physique et / ou affectif. - Collaborer avec d'autres organismes pour répondre aux besoins des familles immigrantes. - Offrir des ateliers, des conférences et des débats éducatifs.

- **Centre d'Entraide et de Ralliement Familial.** Ses buts : - Participer à l'amélioration de la qualité de vie des moins nantis.

- **Maison des Grands-Parents d'Hochelaga-Maisonneuve.** Ses buts : - Supporter les aînés dans leurs actions communautaires. - Créer des liens entre les générations afin de prévenir et résoudre les conflits. - Promouvoir l'entraide entre les familles pauvres et les générations. - Revaloriser les aînés dans la société. - Créer un lieu d'accueil, d'amitié, d'échange, de partage et de réflexion.

- **Regroupement des Organismes du Montréal Ethnique pour le Logement (R.O.M.E.L.).** Ses buts : - Réalisation de COOP ou d'OBNL en habitation. - Gestion de projet en développement immobilier communautaire. - Gestion immobilière. - Travaux de rénovation. - Intervention en habitation, consultation en gestion et formation sur le logement. - Banque de logement et hébergement temporaire. - Centre de documentation et production d'outils d'information.

- **Relais Famille.** Ses buts : - Service d'aide et lieu d'entraide pour les familles et les proches des détenu-e-s. - Rencontres hebdomadaires, soupers, partage. - Accompagnement à la cour lors de la comparution d'un proche.

- **Rendez-vous Croissance du couple Inc. Conseil provincial.** Ses buts : - Vouloir constamment améliorer sa manière de vivre. - Faire le point. - Devenir conscient de soi. - Découvrir ses ressources, ses points forts, ses difficultés et ses besoins. - Découvrir des modes de communication.

- **Service à la famille chinoise du Grand Montréal.** Ses buts : - Promouvoir le bien-être des membres de la communauté chinoise en offrant services et programmes et en développant des ressources appropriées à son épanouissement et intégration au sein de la société québécoise.

- **Service d'Orientation et de Recherche d'emploi pour l'Intégration des Femmes au travail SORIF.** Ses buts : - Permettre à des femmes cheffes de famille monoparentale à amorcer une démarche d'insertion au travail, de retour aux études. - Orientation : informations sur les formations et le marché du travail ; conciliation travail / famille; bilan personnel et professionnel; gestion du temps et du stress. - Aide à la recherche d'emploi : techniques de recherche d'emploi; préparation au marché du travail; confiance en soi. - Les outils : centre de documentation, ordinateur, accès à l'Internet, télécopieur, photocopieur. - Admission : être femme monoparentale.

Un regroupement est fort de la force de ses membres. Vous avez toujours soutenu votre regroupement lorsque nous vous avons sollicités. Si nous avons l'audience et le leadership qui sont les nôtres, c'est que vous nous avez toujours appuyés. La force du Regroupement est son fonctionnement dans le consensus et non la controverse. On nous écoute et l'on retient nos avis, car on connaît l'extension et la force de nos appuis.

Onze (11) nouveaux membres est très gratifiant pour le Regroupement.

Nous devons souligner ici le travail de Mme Claire Tranquille qui a su, par son travail et son application et grâce à un projet du Fonds de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, augmenter et assurer le rayonnement du Regroupement.

* **Effectuer toute recherche concernant la famille**

Nos recherches concernant la famille se sont déployées diversement selon les moyens employés.

. Par le moyen de nos déjeuners-croissants : 2001-2002

Nous avons poursuivi la série de nos déjeuners-croissants, initiée en 1989. Cette série de rencontres mensuelles en est à sa 15e année et à son 153e déjeuner-croissants.

Au cours de la dernière année, nous avons invité des experts à réfléchir sur des sujets touchant la famille et ceux-ci sont venus nous livrer le fruit de leurs recherches.

À l'occasion de ces rencontres, plus d'une trentaine de spécialistes et experts ont présenté leurs points de vues et souvent se sont confrontés pour les défendre devant leurs collègues invités ou l'auditoire des participants. Environ trois cents personnes auront participé à l'ensemble des rencontres.

Ces rencontres font l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation du Québec, via le programme Psepa.

Les sujets suivants furent traités :

L'Année internationale des bénévoles (le 19 septembre 2001)
* L'action bénévole, un outil capital du développement social - Pierre Riley - Directeur général - Fédération des centres d'action bénévole

* Engagement bénévole en milieu scolaire - Gertrude Thibodeau - Intervenante bénévole - École secondaire Père-Marquette - CSDM

* Présence de travail en milieux populaires - Berthe Marcotte - Petite Soeur de l'Assomption.

La loi sur les jeunes contrevenants ou La Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents – Projet de loi C-7 (le 17 octobre 2001)

* Chaise vide - Gouvernement du Canada - Chambre des communes

* Michel Bellehumeur - Député de Berthier-Montcalm - Chambre des communes

* Cécile Toutant - Criminologue clinicienne - Institut Pinel - Programme Adolescents.

Le point sur la politique familiale (le 16 novembre 2001)

* Dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle : Madame Louise Pagé - Sous-ministre à la Famille et à l'Enfance

* Rapport d'activités 2000-2001 - Richard Sarrasin, président.

Les familles et les multi-handicapés (le 12 décembre 2001)

* L'intégration de la personne handicapée - Luciana Soave - Directrice générale - Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées

* Le nanisme : un handicap à prendre au sérieux - Louiselle St-Pierre - Coordinatrice - Association québécoise des personnes de petite taille AQPPT

* Choisir l'enfant handicapé - Catherine Desrosiers - Directrice - Véronique Cardin - Technicienne en travail social - Association Emmanuel, l'Amour qui sauve.

Les familles et le logement (le 16 janvier 2002)

* Bilan et plan d'action - Sélim Massouh - Directeur - Habitation sociale - Société d'habitation du Québec - SHQ

* Les OSBL - Pierre Goyer - Coordonnateur Réseau québécois des osbl d'habitation - RQOH

* Les coopératives d'habitation - Marc Lamarche - Président - Confédération québécoise des coopératives d'habitation - Fédération des coopératives d'habitation de l'Île de Montréal - FÉCHÎM.

Le soutien aux parents (le 20 février 2002)

* La qualité des relations entre les parents et leurs enfants ainsi que l'entraide entre parents - France Alarie - Présidente - Fédération des unions de familles - Directrice - La Maison À Petits Pas Organisme communautaire Famille



* Une approche d'intervention communautaire novatrice - Merlaine Chrispin Brutus, ts. - Présidente-directrice - Entraide bénévole Kouzin Kouzin'

* Le Carrefour des Pitchou : Centre préventif et éducatif pour les parents et les enfants de 0-5 ans - Josée Lafrenière - Vice-présidente et Coordinatrice du secteur bénévole - Carrefour des Pitchou.

Les services de garde en milieu scolaire (le 20 mars 2002)

* Le service de garde en milieu scolaire ainsi que l'entraide entre parents : - Céline Hardy - Directrice générale adjointe - Association des services de garde en milieu scolaire (ASGEMSQ)

* Une direction d'école qui croit en l'importance des sgms - Martine Desbiens - Directrice - École Du Moulin - Sainte-Julie.

Les services de garde en milieu familial (le 17 avril 2002)

* Témoignage sur les tâches en service de garde en milieu familial - Johanne Bourget - Éducatrice en milieu familial * Portrait de la garde - Forum national sur la garde - Réglementation - Perspectives à moyen et long terme - Lyse Chamberland - Directrice - Direction du soutien à la qualité des services - Ministère de la Famille et de l'Enfance Présidente - Forum sur la garde en milieu familial * L'Association des éducatrices et des éducateurs en milieu familial du Québec - AEMFQ - Renée Harrison - Présidente - Nathalie D'Amours - Directrice générale.

On change... on s'aime toujours ! Le changement, ça fait partie de la famille - La semaine québécoise des familles (le 15 mai 2002)

* La formation du couple - Nicole Mathieu-Valade - Directrice adjointe - Office de la famille de Montréal * Attention, bébé arrive ! - Carole Lafrance - Directrice - Centre de ressources périnatales - Les Relevailles de Montréal * L'adolescence au coeur de la famille - Anne Huard - Coordinatrice - Marie-Josée Côté - Responsable des projets spéciaux - Coup de pouce jeunesse.

Le soutien aux familles d'accueil et les mesures alternatives au placement (le 12 juin 2002)

* La Fédération des familles d'accueil - Huguette Blais - Présidente directrice général - La Fédération des familles d'accueil du Québec * Le placement - le soutien aux parents substitués - les alternatives au placement - Michel Malenfant - Responsable de l'accueil - Centre jeunesse de Montréal * Le témoignage d'une famille d'accueil - Martine Dubois - Famille d'accueil

. Par le moyen de nos déjeuners-croissants : 2002-2003

Nous poursuivons, en 2002-2003, cet objectif concernant la recherche sur la famille par le moyen de nos déjeuners-croissants. Les thèmes de l'année 2002-2003 sont les suivants :

Les familles et les études (le 18 septembre 2002)

* Un accès limité à la formation continue pour les femmes avec enfants - Marie Leahy - Directrice générale - SORIF - Service d'Orientation et de Recherche d'emploi pour l'Intégration des Femmes au travail * La problématique des études des adolescents - Luc Dupont - Président - SROH - Société de recherche en orientation humaine * Le programme de prêts et bourses - Jean Tremblay - Agent de recherche et de planification socio-économique - Aide financière aux études - MÉQ - Ministère de l'Éducation du Québec.

Les familles, la culture et les arts (le 16 octobre 2002)

* Les loisirs créatifs en famille - André Thouin - Directeur - La Rêvothèque * La culture dans la famille - Sylvette Chanel - Artisan - Enfants Jésus de Montréal - Fabrication & Restauration de personnalités de cire * Un fils qui joue du violon - Guadalupe Tena - Mère d'Alexis - Alexis est élève à l'École Le Plateau en formation musicale.

Le point sur la politique familiale (le 16 novembre 2002)

* Assemblée générale du Regroupement - Pour les membres seulement

* Le point sur la politique familiale - Nicole Léger - Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion Rapport d'activités 2001-2002 - Richard Sarrasin - Président.

Les familles et la fiscalité (le 18 décembre 2002)

* Ruth Rose - Professeure - Université du Québec à Montréal - UQÀM - Département de sciences économiques.

Les familles hétéroparentales (le 15 janvier 2003)

Les familles monoparentales (le 19 février 2003)

Les familles recomposées (le 19 mars 2003)

Les familles homoparentales (le 16 avril 2003)

La semaine québécoise des familles (le 14 mai 2003)

Le XXe anniversaire du Regroupement (le 18 juin 2003)

. Par le moyen d'un projet du ministère de la Famille et de l'Enfance

Nous avons demandé au ministère de la Famille et de l'Enfance un projet dans le cadre du Programme de soutien financier aux organismes communautaires intervenant auprès des aînés pour continuer le travail entrepris depuis déjà trois ans pour l'établissement de Maisons de Grands-Parents. Malheureusement, ce projet n'a pas été retenu. Aussi, nous le représenterons cette année avec le ferme espoir que cette fois il sera retenu.

. Par le moyen d'une recherche par une stagiaire

Enfin, toujours dans ce but d'effectuer toute recherche sur la famille, le Regroupement s'est associé à une étudiante au Baccalauréat en psychologie à l'Université McGill, madame Kim Godbout-Sundby, et, grâce à une subvention de Développement des ressources humaines Canada - Projet Carrière-Été, a réalisé une recherche sur :

L'intégration des personnes handicapées

Nous vous remettons aujourd'hui même la publication de cette recherche. C'est le **Volume 14, numéro 70, novembre 2002**, soit le soixante-dixième depuis le début !

*** Informer ses membres et leur fournir de la documentation**

Dans le but d'informer ses membres et de leur fournir de la documentation, le Regroupement a continué sa publication :

Pensons famille

Au cours de la dernière année d'activités 2001-2002, quatre (4) bulletins Pensons famille ont été publiés, comportant chacun les exposés relatifs aux déjeuners-croissants récents.

Volume 13, numéro 66, novembre 2001

* Éditorial : Bienvenue au Québec - Yves Lajoie * Article : Les adolescentes et les adolescents de l'adoption internationale - Élisabeth Couture.

Volume 13, numéro 67, décembre 2001

* Éditorial : Madame la Ministre (3) - Richard Sarrasin - Yves Lajoie * Articles : Bons Voeux de Noël et du Nouvel An * L'Année internationale des bénévoles L'action bénévole, un outil capital du développement social : Pierre Riley - Directeur général - Fédération des centres d'action bénévoles du Québec FCABQ * Engagement bénévole en milieu scolaire : Gertrude Thibodeau - Intervenante bénévole - École secondaire Père-Marquette - CSDM * Présence de travail en milieux populaires : Berthe Marcotte - Petite Soeur de l'Assomption. * La loi sur les jeunes contrevenants Chaise vide : Gouvernement du Canada - Chambre des communes * Le point de vue d'un député : M. Michel Bellehumeur - Député de Bertier-Moncalm - Chambre des communes * Le point de vue d'une clinicienne : Mme Cécile Toutant - Criminologue clinicienne - Institut Pinel - Programme adolescents * Assemblée générale du Regroupement Le point sur la politique familiale : Louise Pagé, sous-ministre adjointe à la Fa



mille et à l'Enfance - Représentant Madame Linda Goupil - Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance Rapport d'activités 2000-2001 : Richard Sarrasin, président. * Les familles et les multi-handicapés * L'intégration de la personne handicapée : Luciana Soave - Directrice générale - Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées * Le nanisme : un handicap à prendre au sérieux : Louiselle St-Pierre - Coordinatrice : Association québécoise des personnes de petite taille AQPPT * Choisir l'enfant : Catherine Desrosiers - Directrice - Véronique Cardin - Technicienne en travail social - Association Emmanuel, l'Amour qui sauve * Secrétariat : l'équipe du secrétariat 2001 * FAMILIS : Rencontre du Premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry et du Président sortant et Secrétaire général de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS OMF, monsieur Yves Lajoie - Photo de la rencontre * INRS L'équipe de Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles.

Volume 13, numéro 68, mars 2002

* Éditorial : Madame la ministre d'État (4) - Richard Sarasin - Yves Lajoie * Articles : Les familles et le logement Bilan et plan d'action : Sélim Massouh - Directeur - Direction de l'habitation sociale - Société d'habitation du Québec - SHQ * Les OSBL : Pierre Goyer - Coordonnateur Réseau québécois des osbl d'habitation - RQOH * Les coopératives d'habitation : Marc Lamarche - Président - Confédération québécoise des coopératives d'habitation - Fédération des coopératives d'habitation de l'Île de Montréal - FÉCHÎM * Le soutien aux parents La qualité des relations entre les parents et leurs enfants ainsi que l'entraide entre parents : France Alarie - Présidente - Fédération des unions de familles - Directrice - La Maison À Petits Pas - Organisme communautaire Famille * Une approche d'intervention communautaire novatrice : Merlaine Chrispin Brutus, ts. - Présidente-directrice - Entraide bénévole Kouzin Kouzin' * Le Carrefour des Pitchou : Centre préventif et éducatif pour les parents et les enfants de 0-5 ans : Josée Lafrenière - Vice-présidente et Coordinatrice du secteur bénévole - Carrefour des Pitchou * Les services de garde en milieu scolaire * Le service de garde en milieu scolaire : un outil indispensable pour la famille et l'enfant : Céline Landry - Directrice générale adjointe - Association des services de garde en milieu scolaire (ASGEMSQ) * Une direction d'école qui croit en l'importance des sgms : Martine Desbiens - Directrice - École Du Moulin - Sainte-Julie * Conseil Les membres du Conseil d'administration 2001-2002 * Forum jeunesse : Allocation lors du Forum jeunesse - Rencontre avec Agnès Maltais - Ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse - le 3 décembre 2001 - Yves Lajoie * Lutte contre la pauvreté - Ne laisser personne de côté - Rencontre avec Jean Rochon - Ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale - le 10 janvier 2002 - Richard Sarrasin - Yves Lajoie * Semaine québécoise des familles - du 13 au 19 mai 2002 * Membrariat Le membrariat - une solidarité : Claire Tranquille * Secrétariat : l'équipe du secrétariat 2002 * FAMILIS : Rencontre entre le Maire de Montréal, M. Gérald Tremblay et le Secrétaire général de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF, M. Yves Lajoie.

Volume 13, numéro 69, juin 2002

* Éditorial : Madame la Ministre d'État (5) - Richard Sarrasin - Yves Lajoie * Articles : Les services de garde en milieu familial Témoignage sur les tâches en service de garde en milieu familial : Johanne Bourget - Éducatrice en milieu familial * Portrait de la garde - Forum national sur la garde - Réglementation - Perspectives à moyen et long terme : Lyse Chamberland - Directrice du soutien à la qualité des services - Ministère de la famille et de l'enfance - Présidente du forum sur la garde en milieu familial * L'Association des éducatrices et des éducateurs en milieu familial du Québec - AEMFQ : Renée Harrison - Présidente : Nathalie D'Amours - Directrice générale * On change... on s'aime tou-

jours ! - Le changement, ça fait partie de la famille - La semaine québécoise des familles * La formation du couple Écouter la conférence : Nicole Mathieu-Valade - Directrice-adjointe - Office de la famille - Archevêché de Montréal * Attention, bébé arrive ! : Carole Lafrance - Directrice - Centre de ressources périnatales - Les Relevailles de Montréal * L'adolescence au coeur de la famille : Anne Huard - Coordinatrice - Marie Josée Côté - Responsable des projets spéciaux - Coup de pouce jeunesse * Le soutien aux familles d'accueil et les mesures alternatives au placement * La Fédération des familles d'accueil : Huguette Blais - Présidente - La Fédération des familles d'accueil du Québec * Le soutien aux familles naturelles - le placement - le soutien aux familles d'accueil : Michel Malenfant - Responsable de l'accueil - Centre jeunesse de Montréal * Le témoignage d'une famille d'accueil : Martine Dubois - Famille d'accueil * Lettre de Madame Linda Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, - le 12 juin 2002 * Lettre de Monsieur Daniel Jean, directeur du Secrétariat à l'action communautaire autonome - le 13 juin 2002 * Secrétariat : l'équipe du secrétariat - 2002 * Webcasting : Les déjeuners-croissants en webcasting * FAMILIS : Rencontre entre le Premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, et le Secrétaire général de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF, M. Yves Lajoie - le 24 juin 2002.

www.familis.org/riopfq

Grâce à une subvention du ministère de la Famille et de l'Enfance, dans un projet Internet très ambitieux, le Regroupement s'est associé à l'Organisation mondiale pour les familles - FAMILIS OMF, une organisation internationale non gouvernementale (OING), ayant des correspondants dans une quinzaine de pays, pour créer un site Internet www.familis.org : dont le Regroupement est le principal partenaire.

Le but de ce site est de favoriser l'accès par Internet aux intervenants familiaux du monde entier.

Le Regroupement a sa page web : www.familis.org/riopfq

Ce site très complet contient :

- l'historique et les objectifs du Regroupement ;
- la liste des membres de l'Assemblée générale. Cette liste renvoie à un site web possédée par ce membre.
- la liste des membres du Conseil d'administration avec leurs coordonnées et un renvoi à la page web de leur organisme ;
- la publication intégrale de tous les numéros de Pensons famille depuis le début, soit les numéros 1 à 70 ;
- la liste des activités du Regroupement pour : 1988-1989 1989-1990 1990-1991 1991-1992 1992-1993 1993-1994 1994-1995 1995-1996 1996-1997 1997-1998 1998-1999 1999-2000 2000-2001 2001-2002, c'est-à-dire, les déjeuners-croissants, les ateliers-échanges, les café-rencontres, effectués ou à venir, avec renvois aux invitations, aux conférences prononcées et aux photos prises à ces occasions, et plus récemment des archives sonores et visuelles.

Webcasting

Grâce à une subvention de la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, nous diffusons en webcasting sur Internet en version son et en version vidéo nos déjeuners-croissants. Ainsi pour la dernière année sont disponibles :

* **Le 12 juin 2002** : * Le soutien aux familles d'accueil et les alternatives au placement : * Ouverture Mme Huguette Blais - Présidente directrice générale - La Fédération des familles d'accueil du Québec * M. Michel Malenfant - Chef de service à l'Accès - Centre jeunesse de Montréal * Mme Martine Dubois - Famille d'accueil Questions et clôture

* **Le 15 mai 2002** : * On change... on s'aime toujours ! * Ouverture Mme Nicole Mathieu-Valade - Directrice adjointe - Office

de la famille de Montréal * Mme Carole Lafrance - Directrice - Centre de ressources périnatales - Les Relevailles de Montréal * Mme Anne Huard - Coordinatrice - Mme Marie-Josée Côté - Responsable projets spéciaux Coup de pouce jeunesse Questions et clôture.

* **Le 17 avril 2002** : * Les services de garde en milieu familial * Ouverture Mme Johanne Bourget - Éducatrice en milieu familial - Responsable d'un service de garde en milieu familial * Mme Lyse Chamberland - Directrice du soutien à la qualité des services - Ministère de la Famille et de l'Enfance - Présidente du Forum sur la garde en milieu familial * Mme Renée Harrison - Présidente - Mme Nathalie D'Amours - Directrice générale - Association des éducatrices et des éducateurs en milieu familial du Québec - AEMFQ * Questions et clôture Partie 1 - Partie 2.

* **Le 20 mars 2002** : * Les services de garde en milieu scolaire * Ouverture - Mme Céline Hardy - Directrice générale adjointe - Association des services de garde en milieu scolaire (ASGEMSQ) * Mme Martine Desbiens (partie 1) - Mme Martine Desbiens (partie 2) - Directrice - École Du Moulin - Sainte-Julie * Questions et clôture (partie 1) - (partie 2)

* **Le 20 février 2002** : * Le soutien aux parents * Ouverture Mme France Alarie - Présidente - Fédération des unions de familles - Directrice - La Maison À Petits Pas - Organisme communautaire Famille * Mme Merlaine Brutus, ts. - Présidente-directrice - Entraide bénévole Kouzin Kouzin' * Mme Josée Lafrenière - Vice-présidente - Le Carrefour des Pitchou - Coordinatrice du secteur bénévole * Questions et clôture

* **Le 16 janvier 2002** : * Les familles et le logement * Ouverture M. Sélim Massouh - Directeur - Direction de l'habitation sociale - Société d'habitation du Québec - SHQ * M. Pierre Goyer - Coordinateur - Réseau québécois des osbl d'habitation - RQOH M. * Marc Lamarche - Président - FÉCHIM - Fédération des coopératives d'habitation de l'Île de Montréal - Confédération québécoise des coopératives d'habitation * Questions et clôture.

* **Le 12 décembre 2001** : * Les familles et les multi-handicapés Ouverture - Mme Luciana Soave - Directrice générale - Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées * Mme Louiselle St-Pierre - Coordinatrice - Association québécoise des personnes de petite taille - AQPPT * Mme Catherine Desrosiers - Directrice - Mme Véronique Cardin - Technicienne en travail social - Association Emmanuel, l'Amour qui sauve Questions et clôture.

* **Le 17 octobre 2001** : * La loi sur les jeunes contrevenants ou La loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents - Projet de loi C-7 Ouverture M. Michel Bellehumeur - Député de Berthier-Montcalm - Chambre des communes * Présentations des personnes présentes * Mme Cécile Toutant - Criminologue clinicienne - Institut Pinel - Programme Adolescents * Questions et clôture * Chaise vide - Gouvernement du Canada - Chambres des communes.

* **Le 19 septembre 2001** : * L'Année internationale des bénévoles Ouverture - M. Pierre Riley - Directeur général - Fédération des centres d'action bénévole du Québec * Mme Gertrude Thibodeau - Intervenante bénévole - École secondaire Père-Marquette, CSDM * Mme Berthe Marcotte - Petite Soeur de l'Assomption * Questions et clôture.

riopfq@familis.org

Maintenant, nos communications se font par courriel ou par courrier, lorsque nos correspondants le désirent. C'est un moyen rapide, efficace, peu coûteux, et sans formalité.

* **Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles**

Dans cette rubrique, nous ferons le point sur la politique fami-

liale et le rôle qu'y a joué le Regroupement.

Nous ferons également état des représentations et des collaborations qu'a entretenues le Regroupement avec les institutions et les organismes du milieu pour la représentation des intérêts des familles et leur mieux-être.

Enfin, nous considérerons les ressources humaines et matérielles dont nous disposons pour accomplir notre mission et nos objectifs.

La Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance

Nous avons, tout au cours de l'année entretenu des liens cordiaux avec la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, madame Linda Goupil, de même qu'avec les fonctionnaires du ministère d'État à la Famille et à l'Enfance.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer Madame la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, le vendredi 3 mai 2002, à Montréal, lors du pré-lancement de la Semaine québécoise des familles, et le mardi 14 mai 2002, à Québec, lors de la Quatrième rencontre du Forum des partenaires de la politique familiale où fut lancé le Plan concerté pour les familles du Québec.

Le Forum des partenaires de la politique familiale

Nous avons participé, à l'invitation madame Linda Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, au Forum des partenaires de la politique familiale, regroupant une trentaine d'organismes d'intervention en matière de politique familiale, organismes familiaux, services de gardes, monde municipal, monde communautaire, réseau de l'éducation, réseau de la santé et des services sociaux, monde du travail syndical et patronal - ainsi que des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux.

Le récent Forum s'est tenu le 14 mai 2002, à Québec, où votre président, Richard Sarrasin, vous y a représenté avec le directeur général, Yves Lajoie.

Le Plan concerté pour les familles du Québec

Dans le cadre du Forum, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, madame Linda Goupil a dévoilé le *Plan concerté pour les familles du Québec : Le Québec en amour avec la famille*. Ce plan comporte trois grandes parties - Une volonté : répondre à de grands besoins - Des actions structurantes : une approche globale et concertée - Des mesures concrètes : une invitation à l'action. Ces dernières mesures au nombre de vingt-trois (23) se divisent en : La famille, institution de la société québécoise - L'État partenaire de la famille - Le soutien au rôle parental - L'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles - La conciliation famille-travail.

La mise en oeuvre de ce plan s'étalera sur une période de quatre ans et totalisera un investissement de plus de 24 000 000 \$.

Le Comité de suivi du Plan concerté pour les familles du Québec

Dans la foulée des travaux entrepris pour la mise en oeuvre du Plan concerté pour les familles du Québec, a été créé un Comité de suivi du Plan concerté pour les familles. Notre directeur, Yves Lajoie, y a été nommé par la Ministre pour représenter le monde communautaire.

Ce Comité s'est réuni les 18 septembre, 20 novembre, 18 décembre 2001, 12 février, 18 juin, 25 septembre, et 24 octobre 2002. La prochaine rencontre aura lieu le 13 décembre 2002.

La reconnaissance et le financement des organismes communautaires

La dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille par le gouvernement a largement mobilisé les ressources du Regroupement.

Le Regroupement a contribué très activement au développement de cette politique gouvernementale, par sa participation à deux



instances de consultations : d'une part, au Secteur Famille du Comité aviseur du SACA, sous la responsabilité de madame Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion; d'autre part, au Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires.

Les rencontres du Secteur famille ont été nombreuses et régulières. Elles servaient à faire le point sur la reconnaissance et le financement et, également, à préparer et donner suite aux rencontres avec les fonctionnaires du ministère de la Famille et de l'Enfance.

Quant au Groupe de travail, maintenant nommé : Comité conjoint Secteur famille / Ministère de la Famille et de l'Enfance, il est sous la responsabilité de la ministre Linda Goupil. Ses membres, dont fait partie notre directeur général, ont rencontré madame Goupil, le 7 décembre 2002.

Ce Comité s'est réuni plusieurs fois pour à la fois étudier les normes et les balises du financement des organismes communautaires Famille, soit : les 13 février, 28 février, 21 mars 2002, 7 novembre 2002. La prochaine rencontre aura lieu le 25 novembre 2002.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome

Après le dépôt, en septembre 2001, par la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, madame Nicole Léger, du document *Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) s'active sous la responsabilité de Mme Nicole Léger à appliquer cette politique. Cette politique consiste à reconnaître trois volets de financement : la mission globale, les ententes de service, les projets ponctuels.

De plus, le financement à la mission globale se fera par le ministère dont la mission est correspondante à ceux des organismes reconnus.

L'accueil, la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille relèveront désormais du ministère de la Famille et de l'Enfance. Et l'actuelle ministre, madame Linda Goupil, a fait connaître son intention que cela se fasse à partir du 1er avril 2003.

Pour ce faire, une rencontre s'est tenu, le jeudi 7 novembre 2002, dans les locaux du Regroupement, entre les fonctionnaires du SACA et du MFE et les représentants des quatorze (14) organismes ou regroupements nationaux désignés par le SACA et le MFE pour faire l'objet d'un transfert du Programme SOC (Soutien aux organismes communautaires) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a un programme à créer au MFE, tout en maintenant les acquis.

Une deuxième rencontre est prévue à ce sujet, le lundi 25 novembre, au Regroupement, avec cette fois, en plus, les fonctionnaires du MSSS.

Le Regroupement veille activement à l'application de cette politique gouvernementale qu'il a depuis longtemps et ardemment réclamée.

Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action

Le 28 septembre 2001, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Condition féminine, madame Linda Goupil, a annoncé un plan triennal visant à répondre aux besoins spécifiques des aînés : *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action*.

Ce plan a été rendu public en deux documents, le premier : *Engagements et perspectives 2001 – 2004*, dans lequel on retrouve des mesures gouvernementales – entre autres : le financement

des 17 tables régionales de concertation des aînés, la création d'un fonds d'aide aux organismes communautaires qui s'occupent des aînés, le financement d'un programme d'appréciation de la qualité des résidences privées avec services pour personnes âgées - des projets mobilisateurs, les engagements des ministères et des organismes gouvernementaux, des leviers de mise en oeuvre.

Le second : *Engagements et perspectives 2001 – 2004 Listes des actions sectorielles fait état des engagements de vingt-deux (22) ministères et organismes gouvernementaux*.

Votre président et votre directeur général ont participé à cet événement.

Le 25 septembre 2002, Madame Linda Goupil annonçait que pour la deuxième année consécutive un fonds de 1M\$ (un million de dollars) est à nouveau disponible pour la réalisation de projets dans le cadre du programme *Engagés dans l'action pour les aînés du Québec - Le financement de projets d'organismes communautaires intervenant auprès des aînés*.

Le Regroupement entend présenter un projet : Partenariat aînés 2003. Ce projet d'envergure nationale a trois objectifs : Promouvoir la participation des aînés à la vie collective et sociétale. - Développer de nouvelles formes d'entraide par l'intergénérationnel. - Susciter et soutenir la création de nouvelles maisons de grands-parents.

La date limite de remise des projets est le vendredi 29 novembre 2002.

Le Conseil des aînés

Un membre de notre Conseil d'administration, Richard Sarrasin, siège pareillement au Conseil des aînés. Nous y voyons également une reconnaissance de sa sagesse et aussi du rôle important de notre Regroupement.

Le Comité d'orientation des CPE

Le Regroupement est présent au Comité d'orientation des centres de la petite enfance, présidé par M. Guymond Cliche, sous-ministre adjoint au ministère de la Famille et de l'Enfance.

Nathalie D'Amours, membre du Conseil d'administration, et Yves Lajoie, notre directeur général y siègent.

Le Comité s'est réuni les 27 septembre, 13 décembre 2001, 20 juin, 19 septembre et 11 novembre 2002. La prochaine rencontre se tiendra le 12 décembre 2002.

Le Conseil de la famille et de l'enfance

De nombreuses rencontres ont eu lieu entre les membres du Regroupement et la Présidente et le Secrétaire général du Conseil de la famille et de l'enfance.

Le 11 mars 2002, à Montréal, nous avons participé à une consultation sur l'appauvrissement des familles, Consultation en vue de la préparation d'un mémoire pour la Commission Rochon.

Nous avons reçu en date du 8 mai 2002, l'avis : Démographie et famille : Avoir des enfants, un choix à soutenir.

Nous avons assisté, à Montréal, le 5 septembre 2002, au lancement de l'avis sur la situation des familles et des enfants : *Les familles avec adolescents : entre le doute et l'incertitude*. Gérard Valade, administrateur et Yves Lajoie, directeur général, représentèrent le Regroupement.

Forum destiné aux partenaires du monde du travail

À l'invitation, de Mme Louise Doyon, présidente du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, et de M. Roger Lecourt, sous-ministre au Travail, nous avons participé au Forum destiné aux partenaires du monde du travail, à Montréal, le 15 novembre 2001. Le thème Un défi pour les milieux de travail Concilier travail-famille.



Forum jeunesse (Forum Maltais)

Nous avons participé au Forum jeunesse convoqué par madame Agnès Maltais, ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux et à la Protection de la Jeunesse, à Québec, le 3 décembre 2001.

Le thème était *Une vision à partager - vers l'adoption d'un plan d'action jeunesse*. Notre directeur général, Yves Lajoie, nous représentait. Son intervention est publiée dans le Pensons famille Vol. 13, no. 68, mars 2002.

Ne laisser personne de côté ! (Commission Rochon)

Nous avons participé, le 10 janvier 2002, à Montréal, à la rencontre entre le ministre Jean Rochon, ministre d'État au travail et à la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre de la Solidarité sociale et certains organismes concernés par les familles à faible revenu et la condition féminine.

Nous avons reçu le document préparatoire : *Ne laisser personne de côté!* Orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté sous les signatures de M. Jean Rochon et de Mme Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Notre président, Richard Sarrasin, et notre directeur général, Yves Lajoie, ont participé à cette rencontre. Nous avons publié leurs interventions dans le Pensons famille Vol. 13, no. 68, mars 2002.

La Semaine québécoise des familles

Fondateur de cet organisme voué à célébrer les familles, le Regroupement est fier que Marie-Berthe Chevalier, bénévole au Regroupement et grande organisatrice de nos déjeuners-croissants siège au Conseil d'administration de la Semaine québécoise des familles. Merci à Marie-Berthe.

La volonté d'agir, la force de réussir

À Québec, le 12 juin 2002, Le Premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry, la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, madame Linda Goupil, la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, madame Nicole Léger, et la secrétaire d'État à la Condition féminine, madame Jocelyne Caron, ont rendu publique la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale intitulée *La volonté d'agir, la force de réussir*.

Mmes Susanne Meek-Lavallée, vice-présidente, et Nathalie d'Amours, administratrice, ont représenté le Regroupement à cet important événement.

Journées annuelles de santé publique

Les 6e journées annuelles de santé publique se sont déroulées à Québec, du 18 au 21 novembre 2002, sur le thème *Construire sur du solide*.

Mme Claire Tranquille, jusqu'à récemment, agente de développement au Regroupement a participé à la soirée grand public, le 19 novembre 2002, sous le thème *La conciliation famille / travail : osons rêver l'utopie!*. Dans un débat animé entre des invités influents et des citoyens concernés : *Droit de parole*, elle a donné la réplique, entre autres à la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, Mme Linda Goupil.

Lire et faire lire

Le Regroupement s'est engagé à promouvoir le projet Lire et faire lire qui est un organisme sans but lucratif dont les objets sont : - encourager et développer toutes initiatives de nature à promouvoir et développer le goût de la lecture ; - favoriser le développement de liens entre les générations.

La promotion de ce projet a été initiée par l'écrivain français Alexandre Jardin

Ce projet se réalisera par l'implication de retraités bénévoles à l'école durant les périodes de garde en milieu scolaire.

Les partenaires sont : l'Association des retraités de l'enseignement du Québec, l'Association des bibliothèques publiques du Québec, la Confédération des organismes familiaux du Québec, la Fédération de l'âge d'or du Québec, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, Parents-Secours du Québec, l'Union des écrivains et écrivains du Québec, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

Les affiliations du Regroupement

Le Regroupement étant lui-même un affiliateur, il n'a pas dans sa politique de devenir membre d'autres organismes. Mais, il le fait dans des circonstances qu'il juge essentielles à la réalisation de sa mission.

L'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF

Le Regroupement non seulement s'implique dans la construction de la politique familiale au Québec, mais il a voulu s'impliquer au plan international pour le mieux-être des familles du monde.

Ainsi, le Regroupement participe activement au développement de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF

Le gouvernement du Québec reconnaît FAMILIS comme une organisation internationale non gouvernementale et conclut avec lui un accord portant reconnaissance et octroi de certains avantages pour favoriser l'accomplissement de son mandat et le développement de ses activités.

C'est grâce aux subventions accordées à FAMILIS que nos déjeuners croissants sont diffusés sur Internet en versions sonore et visuelle.

Notre collègue, Yves Lajoie, directeur général du Regroupement, est également le secrétaire général de FAMILIS.

À ce titre, il s'est rendu du 30 octobre au 6 novembre 2002, à Montevideo, Uruguay, pour y organiser la VIe Conférence ibéroaméricaine sur la famille et la Troisième assemblée générale de FAMILIS qui se tiendront conjointement à Montevideo, du 15 au 18 septembre 2003.

Le thème de la Conférence sera « *Familles et cultures* ».

Les collaborations du Regroupement

Le Regroupement collabore avec de très nombreux organismes et il serait très difficile et périlleux de les nommer tous.

Ces collaborations font état d'un engagement profond et stable du Regroupement envers certains organismes qui ne sont pas l'un de ses membres. Soit qu'il ait contribué à les mettre sur pied, soit qu'il y siège à travers un des membres du Conseil d'administration, soit que ces collaborations soient tricotées très serrées.

Citons entre autres, les Maisons des grands-parents.

Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec

Ruth Laliberté-Marchand, notre première vice-présidente, est membre du conseil d'administration du Conseil. Le Conseil a tenu, à Trois-Rivières, les 1er et 2 novembre 2001, son *6e Symposium du Conseil de la recherche sur la famille du Québec*.

Participèrent à cette occasion, Richard Sarrasin, président, Ruth Laliberté-Marchand, première vice-présidente, Gérard Valade, administrateur, et Yves Lajoie, directeur général, du Regroupement.

Plus récemment, Richard Sarrasin, président, Nathalie D'Amours, administratrice, et Gérard Valade, administrateur, ont participé, le 1er novembre 2002, toujours à Trois-Rivières, au Colloque : *Qu'attend-on des parents ?* organisé par ce Conseil.

Notons que Ruth Laliberté-Marchand et Richard Sarrasin ont participé à la création de ce Conseil qui a vu le jour en 1995.



Institut national de la recherche scientifique (INRS) Urbanisation, culture et société Partenariat : Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles

Y siègent Richard Sarrasin et Yves Lajoie.

Le Regroupement des organismes volontaires en éducation populaire - ROVEP

Madame France Laflamme, directrice générale de Seréna Québec, nous y représente.

Les représentations effectuées par le Regroupement

Ces représentations témoignent de la mission du Regroupement d'appuyer toute revendication promouvant les intérêts ou le mieux-être des familles effectué par des organismes ou des institutions qui ne sont pas membres du Regroupement.

Les ressources humaines du Regroupement

Les familles sont du vrai monde, ainsi en est-il des personnes qui oeuvrent au mieux-être des familles.

Je veux d'abord rendre hommage aux membres du Conseil d'administration qui se sont rencontrées à dix (10) reprises entre le 1er septembre 2001 et le 31 août 2002.

Soient : le 19 septembre, le 17 octobre, le 16 novembre, le 12 décembre 2001, le 16 janvier, le 20 février, le 20 mars, le 17 avril, le 15 mai, le 19 juin 2002.

Je salue nommément celles et ceux qui composent le Conseil depuis le 16 novembre dernier : la première vice-présidente Ruth Laliberté-Marchand, la vice-présidente Susanne Meek-Lavallée, le vice-président secrétaire Marc Lamarche, le vice-président trésorier André Thouin, l'administratrice Merlaine Brutus, l'administratrice Nathalie D'Amours, l'administratrice Michèle De Serres, l'administrateur Gérard Valade. Sans m'oublier, moi-même, le président Richard Sarrasin.

Je remercie également ceux qui exercent et ont exercé la permanence au Regroupement.

Je salue avec beaucoup de plaisir l'implication de notre ami Yves Lajoie, au titre de directeur général du Regroupement.

Je souligne l'engagement et la fiabilité de madame Lyette Lamothe, notre coordonnatrice.

Je salue l'enthousiasme et la détermination de madame Marie-Berthe Chevalier, notre organisatrice des déjeuners-croissants.

Je souligne le grand professionnalisme de Kim Godbout-Sundby, notre stagiaire de l'été.

Je salue la compétence et le dévouement de nos collaboratrices et collaborateurs en cours d'année : Fritz Casséus, webmestre, Liette Vidal, secrétaire, Badiss Mokdad, webmestre, Irina Koudenkova, secrétaire.

Notre équipe s'est enrichie cette année, depuis le 4 septembre 2001, d'une nouvelle collaboratrice, Claire Tranquille, comme agente de développement.

Son embauche a été rendue possible grâce au Projet *Membrariat 2001* subventionné par le Fonds de lutte contre la pauvreté.

Cependant, son contrat est maintenant terminé depuis le 30 août 2002. Nous le regrettons. Nous présenterons un nouveau projet au Fonds de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Date limite de présentation : le vendredi 29 novembre 2002.

Les conclusions

Vous me pardonnerez sans doute l'ampleur de mon Rapport des activités pour l'année 2001-2002. Mais le Regroupement est un organisme important pour la politique familiale au Québec. Nous avons eu à la dernière Assemblée générale annuelle un mandat de votre part et nous croyons l'avoir accompli avec rigueur et aussi enthousiasme.

Vous nous aviez proposé lors de la dernière Assemblée générale annuelle les orientations suivantes :

- * le financement des organismes communautaires et familiaux;
- * la paternité et la relation père-enfant;
- * la famille et les arts;
- * la famille recomposée et la fiscalité.

Le présent rapport indique que le Regroupement s'est grandement préoccupé de ces orientations.

C'est à vous maintenant de nous dire comment vous voulez que s'orientent pour cette année les forces de votre Regroupement. Quant à nous, nous croyons qu'il faille appuyer de façon intelligente et critique les efforts du gouvernement dans le développement de la politique familiale. Nous devons exiger que s'exerce davantage le partenariat entre le mouvement familial et le gouvernement. Nous devons également exiger que le financement des organismes familiaux soit révisé à la hausse, non pas comme une faveur, mais comme un droit découlant du partenariat et du droit qu'ont les citoyens et les payeurs de taxes à indiquer au gouvernement où doivent se faire la répartition du produit des taxes et la péréquation des richesses collectives.

Quant à nous, nous offrons à la ministre d'État à la Solidarité, à la Famille et à l'Enfance, ministre responsable des Aînés, ministre responsable de la Condition féminine, et ses collaboratrices et collaborateurs, tant politiques que fonctionnaires, notre collaboration et les assurons de notre partenariat.

Chers amis, chers collègues, je vous remercie de votre attention et de la confiance que vous avez portée en nous.

Le Président
Richard Sarrasin, t.s.

Les membres du Conseil d'administration 2002-2003



Debout :

Yves Lajoie - Directeur général

André Thouin - Vice-président trésorier- La Révothèque

Gérard Valade - Administrateur - Table provinciale de pastorale familiale

Merlaine Brutus - Administratrice - Entraide bénévole - Kouzin Kouzin'

France Laflamme - Administratrice - Seréna Québec

Lise Henry - Administratrice -

Association des haltes garderies communautaires du Québec

Marc Lamarche - Vice-président secrétaire - Fédération des coopératives

d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain - FÉCHIMM

Assis :

Ruth Laliberté-Marchand - Première vice-présidente -

Organisation mondiale pour les familles - FAMILIS - OMF

Richard Sarrasin - Association des centres jeunesse du Québec

Susanne Meek Lavallée - Vice-présidente -

Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

Le point sur la politique familiale

Madame Nicole Léger
Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

À l'occasion
de l'Assemblée générale annuelle
du Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec

Le 21 novembre 2002

Regardez ou écoutez l'allocution de Madame Nicole Léger :
www.familis.org/webcasting.html
www.familis.org/webcasting/legervideo1.html
www.familis.org/legerson1.html



Selon les coutumes
du Regroupement
nous avons offert
des fleurs
à Madame la Ministre
Nicole Léger
et à notre Président
Monsieur
Richard Sarrasin

Monsieur Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement
inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Madame Nicole Léger

Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Mademoiselle Sarah Patenaude

Fille de Marie-Josée Patenaude - Petite-fille de Lyette Lamothe
Coodonnatrice - Le Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec

Monsieur Yves Lajoie - Directeur général - Le Regroupement
inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Compte-rendu de l'allocution de Madame Nicole Léger

Lors de l'Assemblée générale du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, Madame Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, nous a fait part dans un premier temps de son grand contentement de se retrouver en famille au Regroupement.

C'était en effet la quatrième fois qu'elle participait à l'Assemblée générale du Regroupement.

Elle nous y a donné un impressionnant témoignage sur sa vie personnelle, familiale et professionnelle.

Madame Léger nous a ensuite présenté deux grandes réalisations de son gouvernement et de son implication personnelle dans ces réalisations, soit la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire et la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

La politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire

L'élaboration de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire a été placée sous la responsabilité du SACA avec la collaboration du Comité aviseur de l'action com-

munautaire autonome ainsi que d'un comité interministériel composé de représentants d'une dizaine de ministères et d'organismes gouvernementaux.

Mme Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, a procédé au lancement de la première politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Cette politique est le résultat de travaux menés en étroite collaboration avec le Comité aviseur de l'action communautaire autonome et le comité interministériel de l'action communautaire. Cette politique s'inspire également de plusieurs recommandations formulées lors de la consultation publique qui s'est tenue au cours de l'été 2000, dans toutes les régions du Québec, sous la direction de monsieur Gérald Larose.

Par cette politique, le gouvernement place les organismes communautaires au centre des pratiques sociales québécoises et reconnaît leur rôle dans le développement social et économique du Québec tout en maintenant leur autonomie et leur pouvoir d'initiative. De plus, la politique harmonisera les divers modes de financement des ministères et des organismes gouvernementaux.

Les objectifs généraux que poursuit le gouvernement à travers cette politique visent à :

- * valoriser, promouvoir et soutenir l'action communautaire au sens large du terme,
- * valoriser, soutenir et consolider l'action communautaire autonome, notamment les organismes de défense collective des droits,
- * assurer la consolidation de l'action communautaire par des orientations générales et des grandes balises nationales qui s'appliqueront à l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux,



* reconnaître et soutenir l'action bénévole telle qu'elle s'exerce dans les organismes communautaires

Plusieurs des engagements gouvernementaux présentés dans cette politique, concernent directement la vocation du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome géré par le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec. Les programmes du SACA ont donc été revus, à la lumière de ces engagements. Ces nouveaux programmes sont entrés en vigueur le 1er avril 2002.

www.mess.gouv.qc.ca/francais/saca/presentation/politique/index.htm

La stratégie de lutte contre la pauvreté

La préoccupation première du gouvernement du Québec est d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres, de favoriser leur autonomie et de bâtir un Québec meilleur où chaque personne a sa place, peut mener une vie digne et participer, selon ses capacités, à la vie sociale et au progrès collectif.

La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'inscrit en continuité dans l'ensemble des gestes posés par le gouvernement depuis 1994 pour lutter contre la pauvreté dans le cadre d'une démarche plus large visant le développement social de l'ensemble du Québec.

La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se veut le résultat d'une vaste consultation qui faisait appel à toutes les forces vives qui désirent que le Québec poursuive sa marche vers une société plus équitable où toutes les citoyennes et tous les citoyens pourront vivre dignement et participer pleinement au développement social et économique du Québec de demain.

En effet, depuis l'automne 2001, des représentantes et des représentants du gouvernement du Québec :

- * ont rencontré, dans chacune des 17 régions du Québec, des groupes qui étaient appelés à réagir et à valider le document d'orientation intitulé « Ne laisser personne de côté! » et à s'en inspirer pour identifier leurs priorités régionales en matière de lutte contre la pauvreté. Ces rencontres locales et régionales ont permis de recueillir les propos de représentantes et de représentants de plus de 1000 organismes de toutes les régions du Québec;

- * ont participé à sept séances de discussion qui ont regroupé près de 50 organismes nationaux.

Un groupe conseil, regroupant des partenaires qui proviennent de tous les horizons de la société, est venu soutenir les efforts de validation. De plus, des travaux de recherche-action ont permis de documenter les pistes d'action les plus prometteuses pour l'élaboration de la stratégie.

Avec un souci de constance et de cohérence et dans la perspective d'assurer une base solide aux gestes déployés pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement du Québec, fort des consultations de l'automne 2001, a décidé d'inscrire la stratégie dans une loi.

Une fois adopté, ce projet de loi guidera le gouvernement dans le choix et la réalisation des actions qui lui permettront d'atteindre ses objectifs pour combattre la pauvreté et contrer l'exclusion sociale.

En plus de la stratégie, le projet de loi veut instituer également :

- * un fonds pour appuyer les initiatives d'inclusion sociale,
- * un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale,
- * un comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

www.mess.gouv.qc.ca/francais/strategie/presentation.htm

Dernière heure - Dernière heure - Dernière heure

QUÉBEC, le 13 décembre 2002. /CNW Telbec/

La ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, madame Linda Goupil, la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, madame Nicole Léger, et la secrétaire d'État à la Condition féminine, madame Jocelyne Caron, sont fières d'annoncer, aujourd'hui, l'adoption par l'Assemblée nationale, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

« Cette loi constitue une première nord-américaine. Dans le monde, seule la France s'est dotée d'une loi, Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Bien que de nombreux pays se soient donné des stratégies de lutte contre la pauvreté, aucun ne l'a inscrit de manière formelle et durable dans le temps, comme nous. Cette loi est une bougie d'allumage pour ceux et celles qui vivent des situations difficiles. C'est un engagement d'espoir et de solidarité de toutes les Québécoises et de tous les Québécois qui leur promet un avenir meilleur et plus prospère », a mentionné madame Goupil.

Une loi : un projet de société

Tel que le Premier ministre le mentionne dans son plan d'action Horizon 2005, « le gouvernement du Québec s'est fixé pour objectif de faire figurer le Québec dans le peloton de tête des nations industrialisées affichant les plus bas taux de pauvreté ». Bien que cela représente un défi ambitieux et qu'une loi ne peut éliminer à elle seule la pauvreté, ce projet est à la hauteur des capacités de la société québécoise.

Des amendements significatifs

La ministre Goupil a précisé que la loi adoptée aujourd'hui comportait plusieurs amendements, initiés par le gouvernement du Québec, par rapport au projet de loi initial. Parmi ceux-ci, trois amendements majeurs, basés sur des propositions faites par plusieurs groupes en commission parlementaire.

- L'ajout d'une disposition, la clause d'impact, qui crée l'obligation pour un ministre, s'il estime que des modifications de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts significatifs sur le revenu des personnes ou des familles en situation de pauvreté au sens des indicateurs retenus par le gouvernement, de faire état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation des modifications au gouvernement.

- La loi prévoit également fixer une prestation minimale, soit un seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application de sanctions administratives, du remboursement d'un montant dû ou du cumul de ceux-ci, ce que l'on appelle un « barème plancher ».

- Afin que le gouvernement et la société québécoise aient, non seulement dans la Stratégie nationale mais également dans le texte de loi, une cible ultime à atteindre dans leur lutte contre la pauvreté, la notion de « tendre vers un Québec sans pauvreté » a été incluse à l'article 1.

Le Fonds québécois d'initiatives sociales

Le gouvernement du Québec permettra une certaine souplesse aux utilisateurs du nouveau Fonds québécois d'initiatives sociales, institué par la loi. « Dans l'esprit du Rendez-vous national des régions, le gouvernement entend confier à ces dernières la détermination des priorités d'actions régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'établissement de consensus autour des territoires d'intervention prioritaires et la gestion d'une enveloppe destinée à soutenir les actions à l'échelle de la région », a soutenu madame Léger.



La participation citoyenne : pour faire reculer la pauvreté

Cette loi et la Stratégie nationale qui en découle permettront à toutes les Québécoises et à tous les Québécois de vivre dignement dans une société plus juste et plus équitable. « Ainsi, nous invitons l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens à s'investir collectivement et individuellement pour faire reculer la pauvreté », ont précisé les ministres.

De son côté, madame Caron tenait à souligner l'apport significatif de la loi et de la Stratégie nationale à la cause des femmes, ces dernières étant particulièrement touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale. « L'adoption du projet de loi marque un pas significatif en vue d'enrayer les inégalités sociales. Le mouvement des femmes, au cours des dernières années, a contribué activement à la concrétisation de ce projet de loi, en prônant des valeurs axées sur l'équité, le partage et la solidarité et pour cela, nous les en remercions », a précisé la secrétaire d'État.

Des gestes immédiats

Madame Goupil a tenu à préciser que dès le 1er janvier 2003, le gouvernement du Québec appliquera des mesures qui auront un effet immédiat pour les prestataires de l'assistance-emploi. Ainsi, la réduction de 50 \$ par mois qui s'appliquait aux prestataires partageant leur logement sera abolie. De plus, la réduction de l'aide financière, pouvant aller jusqu'à 100 \$, accordée à l'adulte ou à la famille dont les coûts de logement étaient inférieurs au montant minimal prévu par réglementation, sera également abolie à compter de cette date.

-30-
<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Decembre2002/13/c3491.html>

**Emploi
et Solidarité sociale**

www.mess.gouv.qc.ca

Québec



L'équipe du Secrétariat - 2003



Madame Virginie Gierzod - Secrétaire

Madame Lyette Lamothe - Coordonnatrice administrative

Monsieur Raymond Dumoulin - Webmestre

Madame Marie-Berthe Chevalier - Organisatrice bénévole

Monsieur Yves Lajoie - Directeur général

Hommage à Monsieur Jean - Pierre Lamoureux



Madame Louise Laforest et Monsieur Jean-Pierre Lamoureux

À l'invitation de la Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, Madame Nicole Boily, une quarantaine d'amies et d'amis, fonctionnaires, membres du Conseil, actuels et antérieurs, militants familiaux, membres de sa famille, se sont réunis pour souligner le départ à la retraite du Secrétaire du Conseil de la famille et de l'enfance Monsieur Jean-Pierre Lamoureux.

Cet événement eut lieu, le jeudi 30 janvier 2003, au Cercle de la Garnison, à Québec.

À cet ami valeureux qu'est Jean-Pierre, à sa femme Louise et à ses filles, Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec dit merci et bonne continuation.

Les familles et la fiscalité

Rencontre du 18 décembre 2002

Depuis 1997, les gouvernements fédéraux et provinciaux ont effectué des modifications majeures dans leurs politiques de soutien du revenu des familles et de la fiscalité familiale.

Le gouvernement fédéral a augmenté de façon significative les montants accordés aux familles pauvres à titre de prestation fiscale fédérale pour les enfants mais seulement après avoir mis fin au Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), et avoir sabré dans ses contributions aux programmes provinciaux d'aide sociale et des services de garde et donc aux familles les plus pauvres.

Du côté provincial, le gouvernement a aboli les allocations de naissances et les allocations de jeune enfant.

Il a mis fin à l'universalité des allocations familiales générales et les a réduites de beaucoup, ceci afin de financer des investissements majeurs dans les services de garde à l'enfance.

Il a également remanié la fiscalité de façon à rectifier un peu la situation des couples où un des conjoints reste au foyer.

Les deux paliers de gouvernement ont, par ailleurs, réduit les impôts sur le revenu de la plupart des contribuables.

La conférence vise à faire un bilan de tous ces changements.

Au bout de compte, quelles familles ont été gagnantes et lesquelles perdantes ?

Quel genre de revendication devrait-on envisager pour rendre le système plus équitable ?



Madame Ruth Rose - Professeure- UQÀM
Université du Québec à Montréal - École des sciences de la gestion - Département des sciences économiques

Monsieur Yves Lajoie - Directeur général
Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Les principales modifications apportées à la politique familiale et à la fiscalité du Québec depuis 1985

Madame Ruth Rose
Professeure- UQÀM
Université du Québec à Montréal
École des sciences de la gestion
Département des sciences économiques
www.familis.org/riopfq/publication/pensons71/rose.html

Historique (Voir les graphiques)

1985-1988 : Instauration au Québec d'une **POLITIQUE NATALISTE** visant à encourager des familles nombreuses :

- Instauration par le Québec d'**exemptions pour des enfants** qui sont généralement réclamées par les pères (celles-ci sont devenues **des crédits d'impôts non remboursables** en 1988);

- Bonification des **allocations pour jeunes enfants** de façon à favoriser les familles avec au moins trois enfants;

- Création des **allocations de naissance** qui donnent 8 000\$ (1 600\$ par année pendant 5 ans) à partir du troisième enfant;

- Les **allocations du Québec et les crédits d'impôt remboursables du fédéral** sont pondérés de façon à favoriser les familles ayant au moins trois enfants;

- Transformation du programme SUPRET en programme **APPORT** auquel seules les familles ayant des enfants à charge sont admissibles - ce programme vise à encourager les bénéficiaires de l'aide sociale à retourner sur le marché du travail et les petits salariés à y rester;

- Création de la **réduction d'impôt à l'égard de la famille**; ceci est un crédit non remboursable qui vise à assurer que les familles admissibles au programme APPORT ne paient pas d'impôt.

- La valeur de l'**exemption d'impôt** (devenu un crédit non rem-

boursable en 1988) pour les contribuables ayant un-**e conjoint-e sans revenu** est augmentée, alors que celle attribuée pour le premier enfant d'une famille monoparentale est réduite.

1978 À 1993 AU FÉDÉRAL : On élimine progressivement les allocations familiales universelles et les exemptions pour enfants à la faveur d'un crédit d'impôt remboursable - devenu la **prestation fiscale fédérale pour enfant** en 1993. Le fédéral réduit massivement ses dépenses de soutien au revenu des familles avec enfants.

1994 à 1998 : Face à des déficits persistants - qui, à mon avis ont été créés par le gouvernement fédéral à cause de sa politique de taux d'intérêt élevés et du refus de combattre le chômage - le gouvernement fédéral a sabré dans ses propres dépenses et dans ses transferts aux provinces. En 1996, il a fusionné le Financement des programmes établis (pour la santé et l'enseignement supérieur) et le Régime d'assistance publique du Canada (pour l'aide sociale et certains services sociaux dont les garderies) pour créer le **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)**. Ceci s'est traduit par des coupures de l'ordre de 5 ou 6 milliards de dollars par année pour les provinces.

1997 à 200? : Le gouvernement fédéral annonce qu'il va commencer à réinvestir de l'argent dans la **prestation fiscale fédérale pour enfants**. Il signe, avec toutes les provinces sauf le Québec, une entente sur l'**union sociale** qui permet aux provinces de réduire les montants de l'aide sociale accordés aux familles avec enfants en autant que l'argent ainsi récupéré est réinvesti dans des programmes qui visent les enfants et les pauvres.

Le fédéral investit effectivement de nouvelles sommes importantes dans la prestation fiscale pour enfants à chaque année. À



partir de janvier 2000, le régime fiscal, (gelée depuis 1985 sauf lorsque l'inflation dépassait 3%), ainsi que la prestation pour enfants et ses paramètres, sont réindexés pour tenir compte de l'inflation.

Notons, toutefois, que, surtout les deux premières années, la presque totalité des montants réinvestis ne font que redonner aux provinces une partie de l'argent que le gouvernement fédéral accordait auparavant pour financer l'aide sociale et certains services sociaux. Pour le gouvernement Chrétien, envoyer aux familles à chaque mois un gros chèque décorée de la feuille d'érable est bien plus visible que donner de l'argent aux provinces pour financer leurs programmes.

1997: LA NOUVELLE POLITIQUE FAMILIALE DU QUÉBEC : abandon de la politique nataliste en mettant l'accent sur la conciliation famille-travail :

Québec profite de la bonification de la prestation fédérale pour « enlever les enfants de l'aide sociale ». Désormais, les besoins essentiels des enfants les plus pauvres sont assurés par une combinaison de la prestation fédérale et la nouvelle allocation du Québec. Les barèmes de l'aide sociale sont simplifiés puisqu'ils ne tiennent compte maintenant que de la présence des adultes. Rappelons qu'il ya eu une quinzaine de coupes aux prestations de l'aide sociale à partir de 1993 et que les barèmes (sauf pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi à long terme) ne sont pas indexés pendant 8 ans. Les montants pour les besoins essentiels des enfants sont fixés à :

- 2 600\$ pour un premier enfant
- 2 400\$ pour chaque autre enfant
- 1 300\$ additionnel pour une famille monoparentale

Ces sommes, calquées sur le montant accordé pour les crédits fiscaux non remboursables, sont aussi gelés entre 1993 et 2002. Donc, lorsque le gouvernement fédéral a augmenté sa prestation en 1997, 1998 et 1999, Québec a réduit son allocation du même montant. Toutefois, lorsque le gouvernement fédéral a commencé à indexer sa prestation au coût de la vie en janvier 2000, Québec a renoncé à récupérer l'indexation et, par la suite, les nouvelles bonifications.

Évolution des prestations fédérales et des allocations du Québec 1994 à 2002, famille monoparentale avec deux enfants d'âge scolaire

	1994	1998	1999	2000	2001	2002
Prest. fédérale max.		3 050	3 750	3 909	4 102	4 682
Allocation Québec max.		3 250	2 550	2 550	2 550	2 550
Total	6 300	6 300	6 300	6 459	6 652	7 232
Valeur en \$ 2002	7 387	6 926	6 800	6 770	6 794	7 232

- Abolition des allocations de naissance;
- Abolition des allocations de jeune enfant;
- Abolition de la pondération en faveur des familles ayant au moins trois enfants;
- Investissement massif dans des **services de garde à 5\$ par jour** pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire;
- Adoption d'une loi créant un **régime québécois d'assurance parentale**. Toutefois celui-ci ne peut pas entrer en vigueur parce que le gouvernement fédéral refuse de négocier le rapatriement des fonds de l'assurance-chômage utilisés pour les prestations de maternité, parentales et d'adoption. En même temps, l'initiative du Québec a donné au

fédéral la bonne idée de prolonger le congé parental de 10 à 35 semaines (pour un total de 50 semaines de prestations). Il a également réduit de 700 à 600 le nombre d'heures de travail assuré requis pour être admissible aux prestations de maternité et il a éliminé la période de carence lorsque le père prend un congé parental à la suite du congé de maternité ou du congé parental pris par la mère. Le pourcentage de femmes qui accouchent qui reçoivent des prestations de maternité a légèrement augmenté pour se situer entre 55 et 60% (au lieu de 48 à 52% auparavant).

1998-2002 Réforme fiscale et réduction des impôts au Québec et au fédéral

En 1998, le Québec a introduit un régime d'imposition simplifié dont le principal élément était la consolidation d'un certain nombre de déductions et crédits non remboursables en un montant unique de 2 350\$, ce qui portait l'exemption personnelle pour un contribuable et son conjointe de 5 900\$ à 8 250\$ (8 685\$ en 2002). Les principaux bénéficiaires de cette politique étaient les contribuables ayant un conjoint sans revenu. Chez les couples où les deux membres ont chacun leur propre revenu, cette nouvelle mesure apporte rarement un avantage parce que les déductions pour les cotisations au RRQ et l'assurance-chômage sont compris dans le montant forfaitaire. Cette mesure a, donc, eu pour effet d'égaliser davantage le fardeau fiscal des couples ayant un seul revenu et ceux ayant deux revenus.

À partir de 2000, le gouvernement fédéral a réindexé son régime d'impôt et a apporté d'autres réductions.

À partir de 2001, le gouvernement du Québec a procédé à des réductions d'impôt. Il a partiellement réindexé son régime fiscal en 2002.

QU'EST-CE QUE ÇA DONNE TOUS CES REMANIEMENTS?

Les graphiques ci-joints, portant sur la période 1994 à 2002, sont éloquents:

- Entre 1994 et 1998 (probablement 2000) l'aide spécifique aux familles avec enfants a diminué à tous les niveaux de revenu et autant pour les familles biparentales que pour les familles monoparentales. Depuis 2000, elle a réaugmenté mais n'atteint pas les niveaux de 1994. Les familles ayant des revenus modestes (autour de 20 000\$ dans le cas des familles monoparentales et 25 000\$ pour les familles biparentales) ont subi les plus grandes pertes.

- Les pertes ont été beaucoup plus importantes que celles montrées pour les familles nombreuses et celles ayant des enfants de moins de six ans.

- Toutes les personnes qui paient de l'impôt ont bénéficié des réductions d'impôt, mais les contribuables les plus riches ont eu des baisses beaucoup plus importantes que ceux à revenu faible ou moyen.

- En somme, **le revenu disponible des familles les plus pauvres a diminué alors que celui des familles les plus riches a augmenté.** Notre système devient de moins en moins redistributif. Les familles perdantes sont les suivants :

- les familles monoparentales ayant des revenus inférieurs à 35 000\$
- les familles biparentales avec un seul revenu inférieur à 30 000\$
- les familles biparentales ayant deux revenus dont le total est inférieur à environ 35 000\$ (chiffre estimé).

- Au niveau des services de garde, ce sont aussi les familles plus aisées qui ont le plus bénéficié du tarif à 5\$ par jour. À mon avis, cette politique incarne le principe d'accès universel aux services éducatifs pour les jeunes enfants et elle enlève un obstacle majeur au travail des femmes. Elle s'est aussi accompagnée par une hausse substantielle des salaires des éducatrices en garderie. Il reste à voir si elle aura un impact positif sur le taux de naissances.

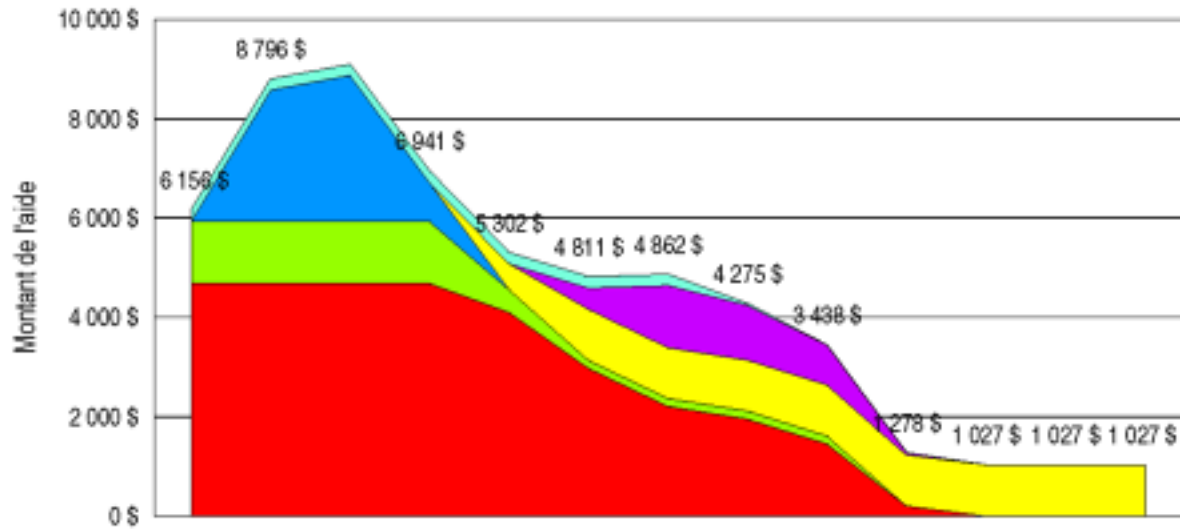
Cette politique a aussi eu pour effet d'égaliser davantage les revenus disponibles des familles ayant des jeunes enfants et devant payer des frais de garde et celles dont les enfants sont plus âgés ou qui trouvaient une façon d'éviter les frais de garde. C'est donc une politique intéressante en soi, malgré les difficultés de son implantation.

Toutefois, il faut se demander s'il était nécessaire de couper tant le soutien direct au revenu des familles les plus pauvres pour implanter cette politique. Il faudrait aussi poser des questions sur des réductions d'impôt qui bénéficient de façon disproportionnée aux contribuables les plus riches alors que l'ensemble des programmes sociaux en souffrent.



AIDE ACCORDÉE AUX FAMILLES QUÉBÉCOISES, 2002

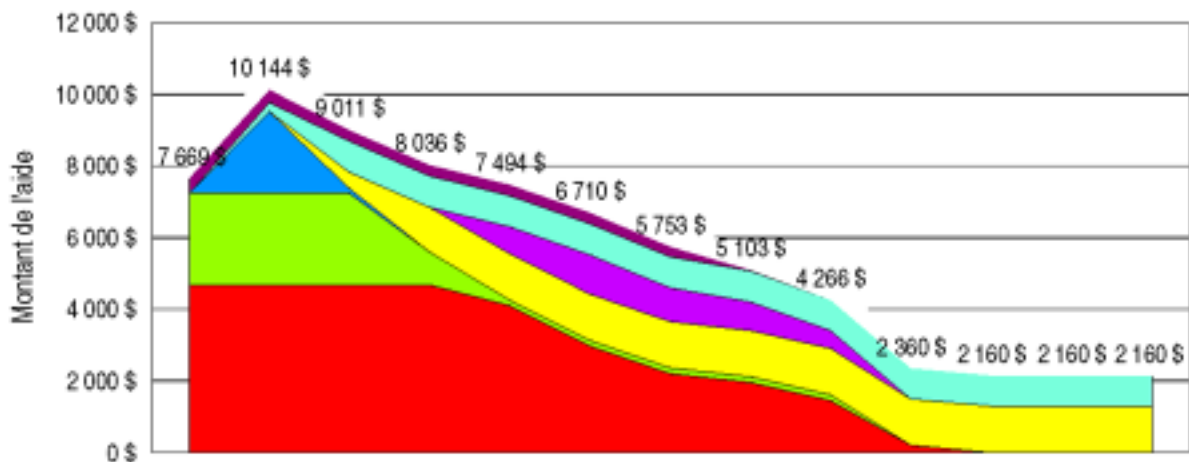
Famille biparentale avec 2 enfants d'âge scolaire - 1 revenu



Revenu gagné	0 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
■ Prestation fédérale	4 682 \$	4 682 \$	4 682 \$	4 682 \$	4 096 \$	2 969 \$	2 200 \$	1 950 \$	1 450 \$	200 \$	0 \$	0 \$	0 \$
■ Allocation Québec	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	456 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
■ APPOINT	0 \$	2 640 \$	2 935 \$	785 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
■ Crédit enfants Q.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	526 \$	1 027 \$	1 027 \$	1 027 \$	1 027 \$	1 027 \$	1 027 \$	1 027 \$	1 027 \$
■ Rédu. familiale Q.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	431 \$	1 251 \$	1 101 \$	801 \$	51 \$	0 \$	0 \$	0 \$
■ Cr. TPS fédéral	224 \$	224 \$	224 \$	224 \$	224 \$	224 \$	224 \$	37 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

AIDE ACCORDÉE AUX FAMILLES QUÉBÉCOISES, 2002

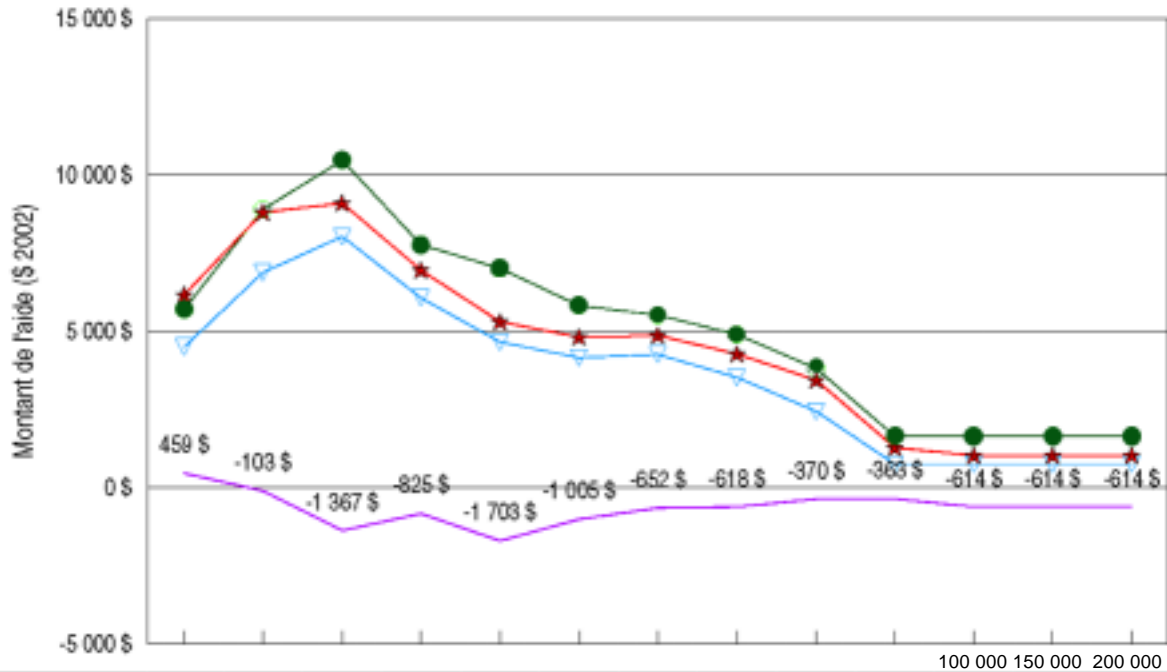
Famille monoparentale avec 2 enfants d'âge scolaire



Revenu gagné	0 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
■ Prestation fédérale	4 682 \$	4 682 \$	4 682 \$	4 682 \$	4 096 \$	2 969 \$	2 200 \$	1 950 \$	1 450 \$	200 \$	0 \$	0 \$	0 \$
■ Allocation Québec	2 550 \$	2 550 \$	2 550 \$	916 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
■ APPOINT	0 \$	2 291 \$	141 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
■ Crédit enfants Q.	0 \$	0 \$	447 \$	1 247 \$	1 294 \$	1 294 \$	1 294 \$	1 294 \$	1 294 \$	1 294 \$	1 294 \$	1 294 \$	1 294 \$
■ Rédu. familiale Q.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	753 \$	1 096 \$	946 \$	796 \$	496 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
■ Monoparentale Fed.	0 \$	246 \$	866 \$	866 \$	866 \$	866 \$	866 \$	866 \$	866 \$	866 \$	866 \$	866 \$	866 \$
■ Crédit TPS féd.	437 \$	375 \$	325 \$	325 \$	325 \$	325 \$	287 \$	37 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

AIDE TOTALE ACCORDÉE AUX FAMILLES QUÉBÉCOISES

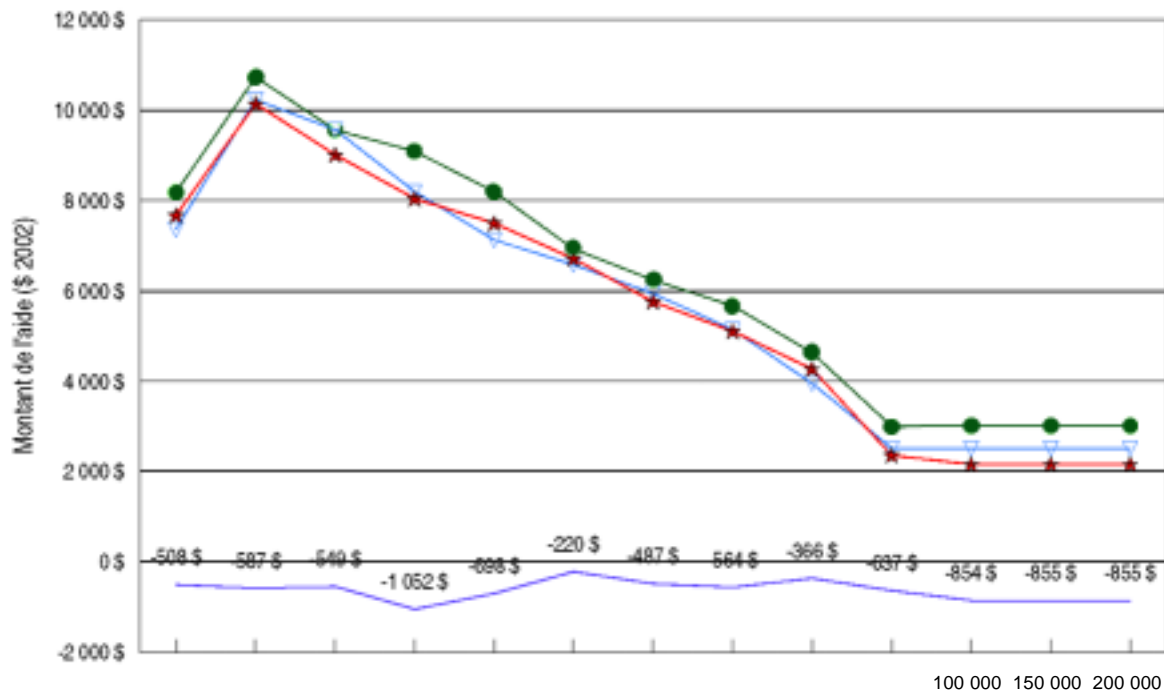
Famille biparentale, 2 enfants d'âge scolaire, 1 revenu) 1994, 1998 et 2002 (en \$ constants de 2002)



Revenu gagné	0 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
● 1994 en \$2002	5 697 \$	8 899 \$	10 458 \$	7 766 \$	7 005 \$	5 816 \$	5 514 \$	4 894 \$	3 808 \$	1 641 \$	1 641 \$	1 641 \$	1 641 \$
▽ 1998 en \$2002	4 510 \$	6 883 \$	8 019 \$	6 060 \$	4 658 \$	4 155 \$	4 256 \$	3 527 \$	2 443 \$	752 \$	752 \$	752 \$	752 \$
★ 2002	6 156 \$	8 796 \$	9 091 \$	6 941 \$	5 302 \$	4 811 \$	4 862 \$	4 275 \$	3 438 \$	1 278 \$	1 027 \$	1 027 \$	1 027 \$
- Pertes 1994 à 2002	459 \$	-103 \$	-1 367 \$	-825 \$	-1 703 \$	-1 005 \$	-652 \$	-618 \$	-370 \$	-363 \$	-614 \$	-614 \$	-614 \$

AIDE TOTALE ACCORDÉE AUX FAMILLES QUÉBÉCOISES

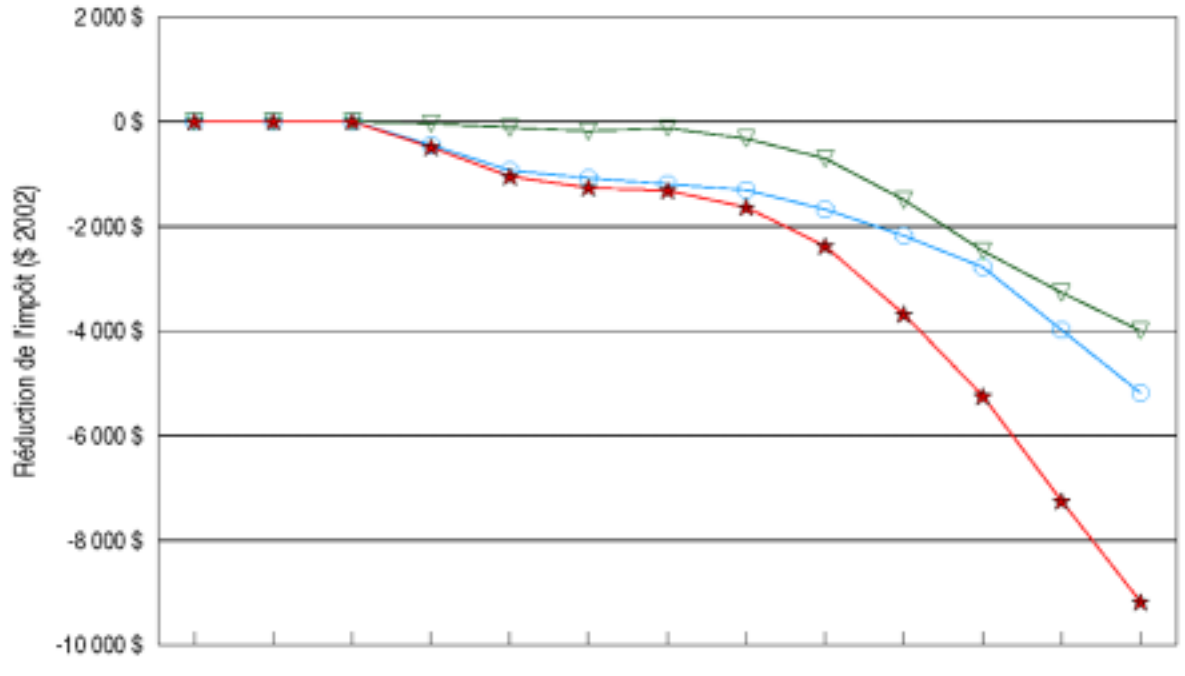
Famille monoparentale, 2 enfants d'âge scolaire, 1994, 1998 et 2002 en \$ constants de 2002



Revenu gagné	0 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
● 1994 en \$2002	8 177 \$	10 731 \$	9 559 \$	9 088 \$	8 192 \$	6 930 \$	6 240 \$	5 668 \$	4 632 \$	2 997 \$	3 015 \$	3 015 \$	3 015 \$
▽ 1998 en \$2002	7 364 \$	10 228 \$	9 565 \$	8 193 \$	7 123 \$	6 574 \$	5 940 \$	5 140 \$	3 950 \$	2 509 \$	2 509 \$	2 509 \$	2 509 \$
★ 2002	7 669 \$	10 144 \$	9 011 \$	8 036 \$	7 494 \$	6 710 \$	5 753 \$	5 103 \$	4 266 \$	2 360 \$	2 160 \$	2 160 \$	2 160 \$
- Pertes 1994 à 2002	-508 \$	-587 \$	-549 \$	-1 052 \$	-698 \$	-220 \$	-487 \$	-564 \$	-366 \$	-637 \$	-854 \$	-855 \$	-855 \$

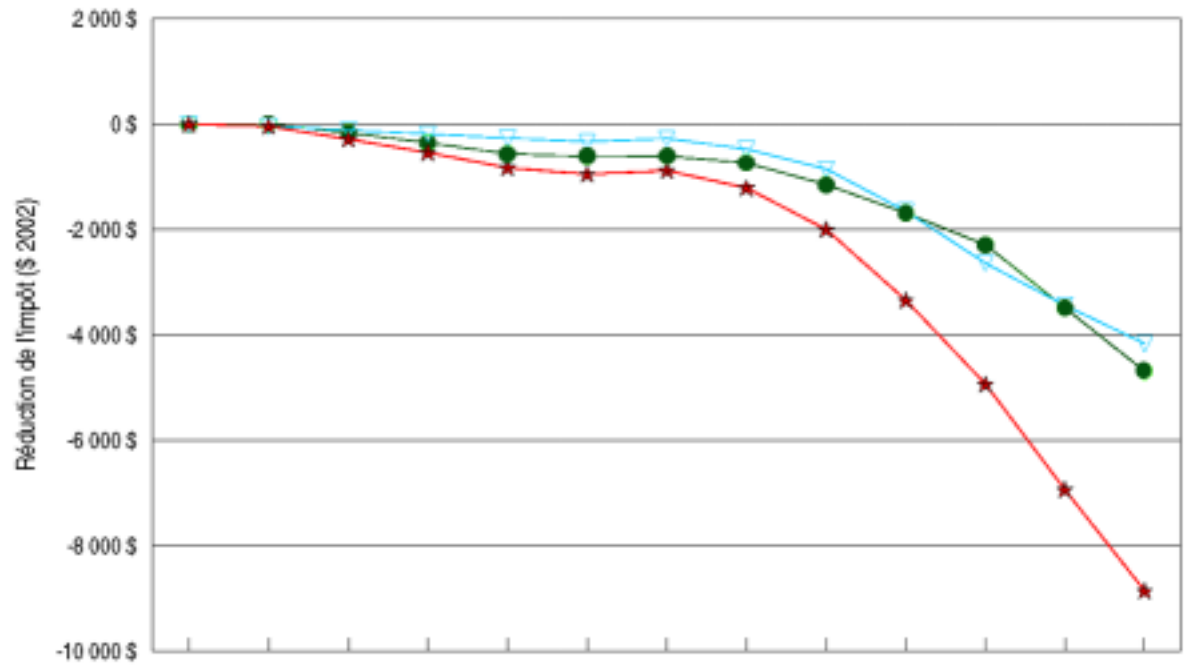


RÉDUCTIONS DES IMPÔTS POUR LES CONTRIBUABLES DU QUÉBEC, 1994 À 2002
 COUPLE SANS ENFANT, UN SEUL REVENU (en \$ constants de 2002)



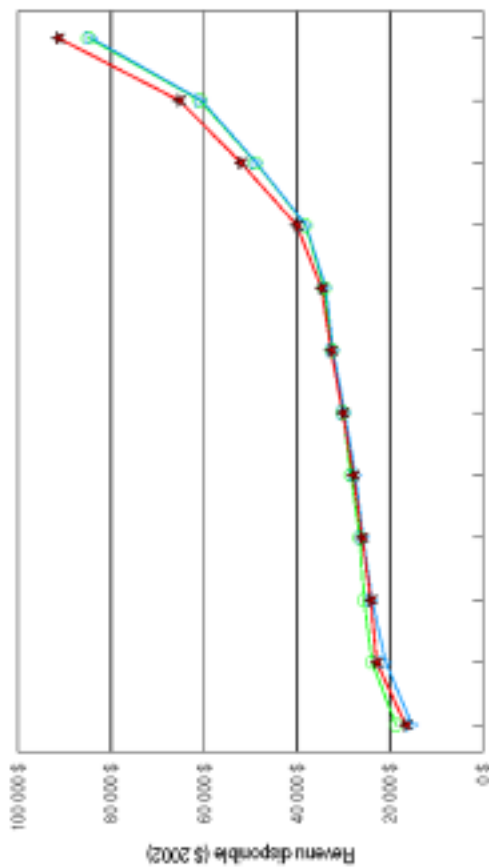
Revenu gagné	0 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
○ Québec	0 \$	0 \$	0 \$	-446 \$	-933 \$	-1 078 \$	-1 193 \$	-1 309 \$	-1 674 \$	-2 182 \$	-2 782 \$	-3 982 \$	-5 182 \$
▽ Fédéral	0 \$	0 \$	2 \$	-41 \$	-113 \$	-184 \$	-124 \$	-326 \$	-704 \$	-1 499 \$	-2 470 \$	-3 270 \$	-3 995 \$
★ Les deux ensemble	0 \$	0 \$	2 \$	-487 \$	-1 046 \$	-1 263 \$	-1 318 \$	-1 635 \$	-2 378 \$	-3 681 \$	-5 252 \$	-7 252 \$	-9 177 \$

RÉDUCTIONS DES IMPÔTS POUR LES CONTRIBUABLES DU QUÉBEC, 1994 À 2002
 PERSONNE SEULE (en \$ constants de 2002)



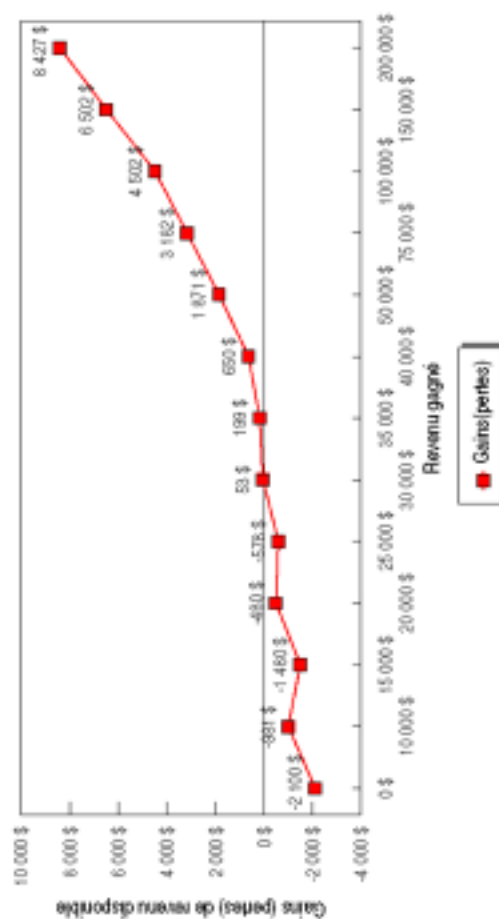
Revenu gagné	0 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
● Québec	0 \$	0 \$	-168 \$	-354 \$	-567 \$	-614 \$	-612 \$	-737 \$	-1 149 \$	-1 691 \$	-2 291 \$	-3 491 \$	-4 691 \$
▽ Fédéral	0 \$	-48 \$	-120 \$	-191 \$	-263 \$	-335 \$	-275 \$	-476 \$	-855 \$	-1 655 \$	-2 643 \$	-3 444 \$	-4 169 \$
★ Les deux ensemble	0 \$	-48 \$	-288 \$	-545 \$	-830 \$	-948 \$	-886 \$	-1 213 \$	-2 003 \$	-3 346 \$	-4 934 \$	-6 935 \$	-8 860 \$

ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE AU QUÉBEC, 1994, 1998 ET 2002 (en \$ constants de 2002)
 Famille biparentale, un seul revenu, 2 enfants d'âge scolaire

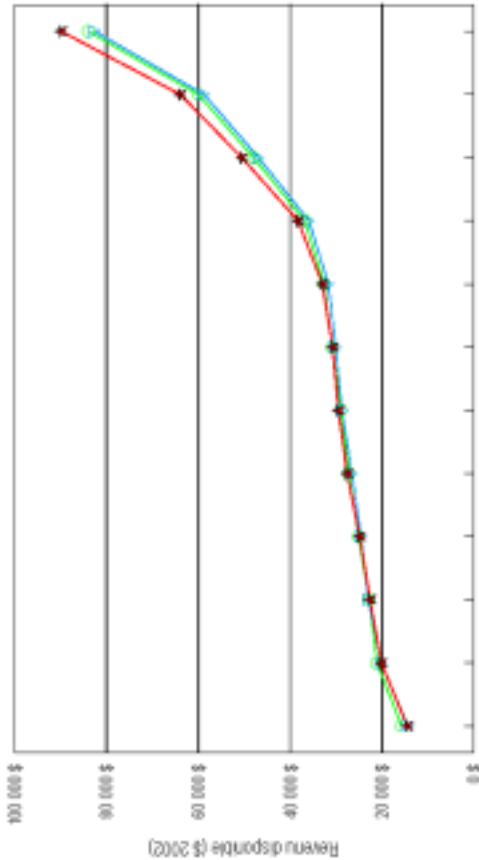


Revenu gagné	0 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	45 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	150 000 \$
1994 en \$2002	16 696 \$	23 819 \$	26 577 \$	26 460 \$	28 425 \$	30 094 \$	32 429 \$	34 069 \$	38 204 \$	44 868 \$	50 695 \$	64 357 \$		
1998 en \$2002	15 216 \$	20 866 \$	23 843 \$	25 716 \$	27 366 \$	29 672 \$	32 212 \$	33 779 \$	38 039 \$	44 666 \$	50 561 \$	64 293 \$		
2002	16 596 \$	22 838 \$	24 037 \$	25 990 \$	27 948 \$	30 147 \$	32 628 \$	34 750 \$	40 075 \$	52 070 \$	65 591 \$	81 359 \$		

GAINS (OU PERTES) DE REVENU DISPONIBLE, 1994-2002
 QUÉBEC, FAMILLE BIPARENTALE, UN REVENU - 2 ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

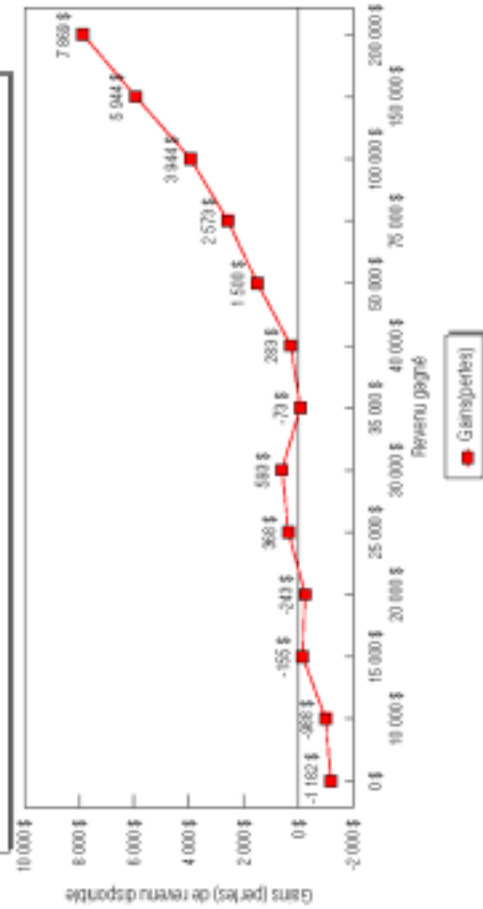


ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE AU QUÉBEC, 1994, 1998 ET 2002 (en \$ constants de 2002)
 Famille monoparentale, 2 enfants d'âge scolaire



Revenu gagné	0 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	150 000 \$
1994 en \$2002	15 767 \$	21 148 \$	22 617 \$	25 195 \$	27 244 \$	29 627 \$	30 874 \$	32 662 \$	38 668 \$	47 678 \$	59 076 \$	83 045 \$
1998 en \$2002	14 353 \$	19 206 \$	21 874 \$	24 626 \$	26 560 \$	29 708 \$	30 121 \$	31 680 \$	35 858 \$	46 848 \$	58 006 \$	82 536 \$
2002	14 574 \$	20 160 \$	22 663 \$	24 921 \$	27 612 \$	29 520 \$	30 801 \$	32 975 \$	38 360 \$	50 543 \$	63 921 \$	89 880 \$

GAINS (OU PERTES) DE REVENU DISPONIBLE, 1994-2002
 QUÉBEC, FAMILLE MONOPARENTALE - 2 ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE



Vivre en Inde ou la découverte des nombreux visages de la famille hindoue

Madame Karine Bates

Étudiante au doctorat/Ph.D. Candidate
Département d'anthropologie/Department of Anthropology
Université McGill/McGill University

En Mars 2001, je quittais le Québec pour un séjour de quatorze mois en Inde dans le cadre de mon doctorat en anthropologie juridique. L'objectif académique était d'explorer la diversité des statuts socio-économiques des femmes en Inde à travers l'étude de l'accès à la propriété chez les veuves hindoues. En accord avec l'approche anthropologique, j'ai vécu dans une communauté rurale afin de partager la vie des gens au quotidien. Dès mon arrivée, les gens du village firent preuve d'une grande ouverture. Leur générosité, leur intelligence et leur élégance m'ont permis de me sentir chez moi, comme si j'avais une nouvelle grande famille...

C'est la plus belle chose que des Indiens veulent vous offrir : l'accueil chaleureux de leur maisonnée. Ainsi, plusieurs foyers m'ont ouvert leur porte et on accepté de participer à mon projet de recherche. Ceci a donné place à des échanges inter-culturels fascinants. Dans l'état du Maharashtra, au centre ouest de l'Inde, comme dans l'ensemble de l'Asie du Sud, les femmes doivent être mariées avant 25 ans. Dans le cas contraire, la communauté soupçonne une anomalie chez la jeune fille : une maladie cachée, un mauvais caractère ou une tendance à entraîner le malheur là où elle se trouve. En milieu rural, il est très rare qu'une femme s'éloigne du village pour s'instruire ou pour un emploi. J'étais donc une anomalie! À 29 ans je n'étais ni mariée, ni fiancée. De plus, je me retrouvais très loin de ma famille. Plusieurs foyers ont pris soin de moi puisque loin de mes proches, je devais accomplir mon devoir. Ainsi, mes familles adoptives ont démontré un grand respect de notre priorité culturelle : l'instruction et non le mariage.

Chez les hindous, tant chez les femmes et les hommes, le mariage est un élément crucial quoique les implications diffèrent selon le sexe. Dans la région étudiée, une hindoue sans mari est presque sans statut. C'est pourquoi, une veuve se retrouve dans une position sociale fragile.

Selon les préceptes hindous, la famille élargie doit s'assurer du bien-être de la veuve. Les faits ne correspondent généralement pas à cette situation. Ainsi, plusieurs veuves sont isolées à l'intérieur de la maisonnée voire même complètement abandonnée. La pauvreté mais surtout la perte de considération sociale rendent la situation de ces femmes précaires. Les veuves héritent rarement de la propriété de leur défunt mari, contrairement à la loi nationale régissant les hindous qui prévoit un partage entre la veuve et ses enfants. Bien qu'elles connaissent leurs droits, les veuves souhaitent préserver la cohésion familiale élargie, aussi fragile soit-elle. Mais quelle famille? Après son mariage, la femme ne doit pas revenir dans son milieu natal puisque sa famille devient celle de son mari, où elle va

vivre. Elle s'éloigne définitivement de ses liens de sang et pourtant sa belle-famille ne la considérera jamais comme faisant partie des leurs. Cette réalité explique en partie la fragilité du statut des femmes hindoues et surtout des veuves.

C'est lors de ce voyage dans l'univers de diverses maisonnées élargies que j'ai partagé des moments précieux avec des hommes et des femmes qui tentent, comme nous, de négocier et redéfinir les normes culturelles afin d'être heureux. Puis, au-delà des conflits et divergences, les familles restent un point de référence qui influence la vie de tous leurs membres. ☐

www.familis.org/riopfq/publication/pensons71/bates.html



McGill

845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, (Québec), H3A 2T5.

www.mcgill.ca/

(1-514) 398-4455

karine.bates@mail.mcgill.ca

Révision de la Loi sur les normes du travail

Des améliorations significatives qui profiteront à toute la société - Jean Rochon

QUÉBEC, le 19 déc. /CNW Telbec/

Le ministre d'État aux Ressources humaines et Travail, monsieur Jean Rochon, est heureux d'annoncer que les membres de l'Assemblée nationale ont adopté aujourd'hui à l'unanimité le projet de loi no. 143, "Loi modifiant la Loi sur les normes du travail".

«Grâce à cette révision substantielle, la « Loi sur les normes du travail » sera davantage adaptée aux nouvelles réalités du monde du travail qui s'est considérablement transformé au cours des dernières années. Les modifications apportées permettent d'améliorer la situation de plus de 1,6 million de travailleuses et travailleurs du Québec qui n'ont que cette loi pour encadrer leurs conditions de travail. Ainsi, l'élargissement de la protection de la Loi à un plus grand nombre de travailleurs, les mesures pour favoriser la conciliation du travail avec la vie personnelle et familiale, de même que celles visant à contrer le phénomène du harcèlement psychologique au travail constituent des améliorations significatives qui profiteront à toute la société », a déclaré Jean Rochon.

Rappelons que les modifications apportées à la Loi comprennent entre autres un recours spécifique pour les victimes de harcèlement psychologique, le droit du salarié de s'absenter pour prendre soin d'un proche, l'augmentation de la période d'absence autorisée en cas de maladie, l'élargissement de certaines protections de la Loi aux salariés agricoles, aux gardiennes et gardiens de personnes ainsi qu'aux domestiques qui résident chez leur employeur. Des modifications dans le calcul des indemnités pour les jours fériés sont également incluses, notamment pour favoriser les salariés à temps partiel, de même qu'une diminution de 3 à 2 ans de la période de service continu requise pour contester un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. De plus, les travailleuses et travailleurs bénéficieront d'une meilleure protection de leur statut de salarié, afin d'éviter que ce statut ne soit modifié sans raison.

La participation de près de 40 groupes venant de tous les milieux aux consultations particulières de la Commission de l'économie et du travail aura permis de bonifier le projet de loi sous certains aspects. Particulièrement, en ce qui a trait au harcèlement psychologique au travail, les commentaires formulés ont servi à mieux définir la notion et à clarifier la responsabilité des employeurs.

L'entrée en vigueur des mesures sur le harcèlement psychologique a été fixée dans la loi à juin 2004, afin que les outils de prévention et de sensibilisation puissent précéder la mise en vigueur des mesures législatives.

Un autre ajout fort important par rapport au projet initial vise à faire en sorte que les parents d'un enfant mineur atteint d'une maladie grave, potentiellement mortelle, puissent s'absenter pour une période allant jusqu'à 104 semaines afin de prendre soin de leur enfant. Cet amendement proposé par les représentants de l'EUCAN est apparu tout à fait justifié. Enfin, en ce qui concerne les travailleurs au pourboire, le libellé des articles pertinents a été modifié pour bien préciser que le pourboire leur appartient et que l'employeur ne peut intervenir de quelque façon que ce soit dans l'établissement d'une convention de partage des pourboires.

Le ministre a tenu à remercier celles et ceux qui ont collaboré aux différentes étapes de cette révision majeure pour les travailleuses et travailleurs du Québec. « C'est grâce à la participation de plusieurs personnes que nous avons pu mener à bien la révision de la « Loi sur les normes du travail ». Je suis assuré qu'autant les salariés que les employeurs trouveront avantage aux changements qui constituent un investissement dans le développement du capital humain, la ressource la plus précieuse des entreprises », a conclu le ministre Jean Rochon.

Les modifications apportées à la « Loi sur les normes du travail » entreront en vigueur dès le 1er mai 2003, à l'exception des mesures relatives au harcèlement psychologique, qui seront effectives en juin 2004, et celles ayant trait aux gardiennes de personnes qui entreront en vigueur graduellement entre juin 2004 et juin 2006. Une vaste campagne d'information menée par la Commission des normes du travail aura lieu au cours des prochains mois quant aux différents changements apportés par la loi.

-30-
<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Decembre2002/19/c5340.html>

Service d'aide à la clientèle Vox : (1-418) 643-4817
Ministère du Travail 1-800-643-4817
200, chemin Sainte-Foy, 5e étage Fax : (1-418) 644-6969
Québec (Québec) G1R 5S1 www.travail.gouv.qc.ca/index.html
 service_clientele@travail.gouv.qc.ca

Travail

Québec 

FORUM sur la conciliation du travail avec la famille

FORUM sur la conciliation du travail avec la famille
Le 13 mars 2003 à Montréal - Hôtel Renaissance

Milieux patronaux, syndicaux, communautaires, gens des ressources humaines ainsi que le monde des villes et municipalités sont tous conviés à la deuxième édition du Forum sur la conciliation du travail avec la famille organisée conjointement par le ministère du Travail et le ministère de la Famille et de l'Enfance, avec la participation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Commission des normes du travail.

Ce forum poursuit l'objectif d'inciter les milieux à développer une démarche de conciliation travail-famille ou à poursuivre leurs actions dans ce domaine. Il cherche égale-

ment à faire connaître les avantages et les conditions de réussite de bonnes pratiques : réduction du temps de travail, actions des municipalités favorisant la conciliation du travail avec la famille, harmonisation des transports, allongement du congé de maternité, création d'une garderie en milieu de travail, etc.

Tarif : 100 \$ par personne, incluant la TPS et la TVQ.
Activité admissible en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation et de la main d'oeuvre.

Pour inscription : Madame Renée Verret
 Vox : (1-418) 643-4508
 Fax : (1-418) 528-0559
 renee.verret@travail.gouv.qc.ca
 www.travail-famille.gouv.qc.ca/

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a été créé en février 1983. Incorporé le 19 mai 1984, le Regroupement vise à réunir des organismes. Il en compte quatre-vingt-quinze. Parmi les buts poursuivis, notons ceux de regrouper les intervenants et intervenantes dans le domaine de la famille, d'effectuer toute recherche concernant la famille, de diffuser de l'information appropriée, d'intervenir auprès de la population et des pouvoirs publics pour promouvoir la famille.

Le Carrefour des affaires familiales a été créé en octobre 1986 et incorporé en novembre 1991. Entité qui relève du Regroupement, le Carrefour a pour mission de rejoindre toutes personnes intéressées aux affaires familiales et de leur permettre de se réunir pour pousser librement leur réflexion sur un thème donné. Afin de couvrir l'ensemble des volets de la politique familiale, des déjeuners-croissants sont organisés chaque mois. On y considère l'éducation, le travail, la justice, l'environnement, la santé et les services sociaux toujours sous l'angle familial.

Les Déjeuners-croissants convient toute personne intéressée par les affaires familiales afin d'échanger sur celles-ci, de s'informer mutuellement de ces sujets et de promouvoir les intérêts de la famille.

Devenez membres

Pour les organismes :

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

La cotisation annuelle est de 50\$.

Le membrariat confère le droit de participation et de vote à deux délégués de votre organisme à l'Assemblée générale annuelle.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin *Pensions famille* vous est adressé.

Pour les personnes :

Le Carrefour des affaires familiales

La cotisation annuelle est de 20\$.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin *Pensions famille* vous est adressé.

Contactez-nous

Les déjeuners-croissants sont diffusés sur Internet à l'adresse :

www.familis.org/webcasting.html

Écoutez-nous et voyez-y !



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110
Montréal (Québec) H2J 3E6

Numéro de téléphone : (1-514) 527-8435
Numéro de télécopieur : (1-514) 527-8816
www.familis.org/riopfq riopfq@familis.org

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal -4e trimestre 2002

Ont collaboré à la réalisation du présent **Pensions famille**
Marie-Berthe Chevalier, Raymond Dumoulin, Virginie Gierzod,
Yves Lajoie, Lyette Lamothe et Claire Tranquille.

Le Conseil d'administration

Le président : Richard Sarrasin
La première vice-présidente : Ruth Laliberté-Marchand
La vice-présidente : Suzanne Meek-Lavallée
Le vice-président secrétaire : Marc Lamarche
Le vice-président trésorier : André Thouin
L'administratrice : Merlaine Brutus
L'administratrice : Lise Henry
L'administratrice : France Laflamme
L'administrateur : Gérard Valade

Les collaboratrices et collaborateurs

L'animatrice : Marie-Berthe Chevalier
Le webmestre : Raymond Dumoulin
La secrétaire réceptionniste: Virginie Gierzod
Le directeur général : Yves Lajoie
La coordonnatrice : Lyette Lamothe
L'agente de développement : Claire Tranquille